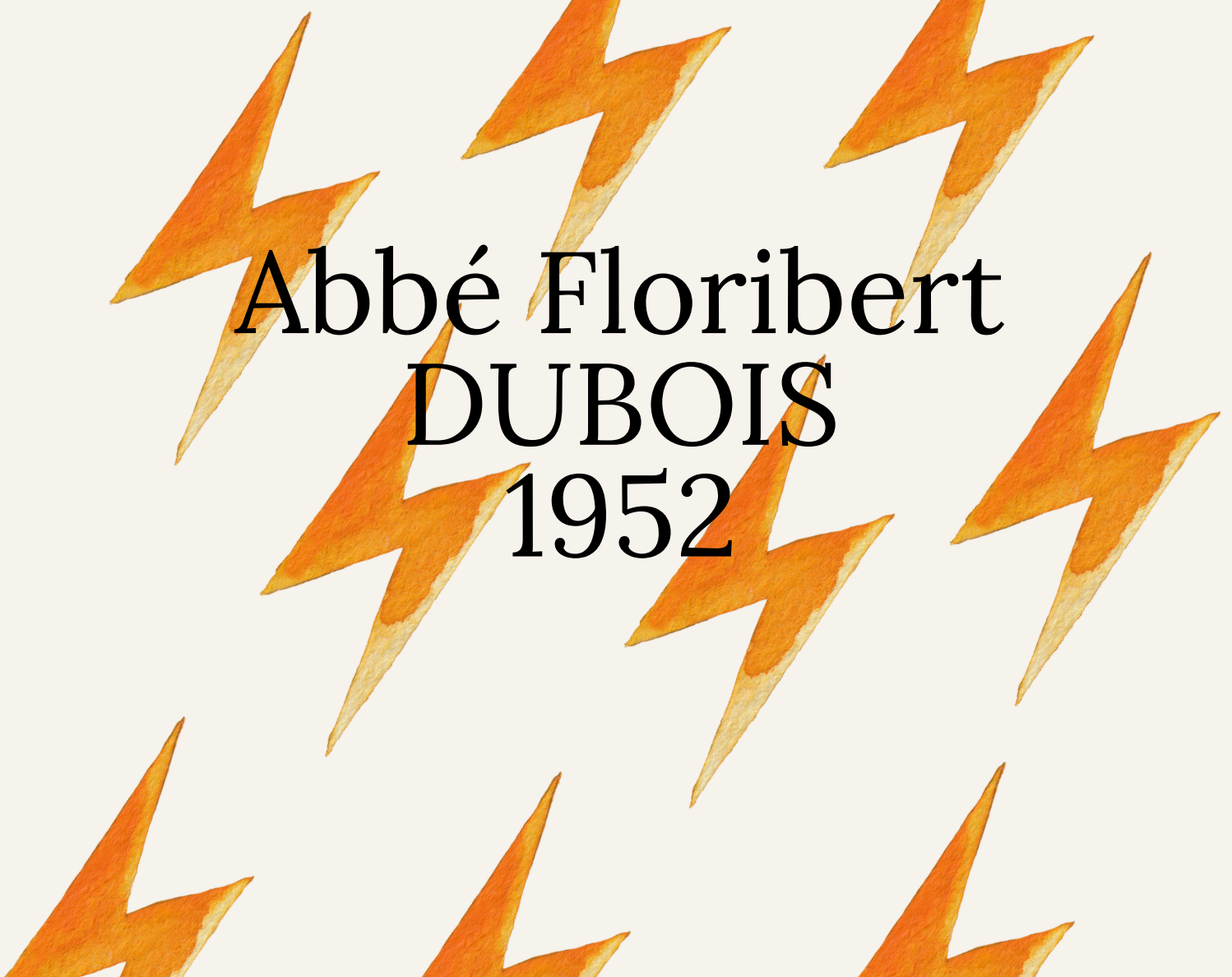


NOTES
HISTORIQUES
LA GLOUSE

Abbé Floribert
DUBOIS
1952



L A C L O U S E

La Clouse se nomme en flamand "Kluis"; ce qui signifie "ermitage". Un ermite y résidait au début dans cette localité. On nomme aussi cet endroit du nom de "Birven".

Une chapelle existait en 1644 à La Clouse.

Le 6 mars 1682, le Prince-Evêque Maximilien Henri autorise la célébration de la Messe à la Chapelle.

La consécration de la chapelle.

Dans le registre aux oeuvres d'Aubel n°47 pour les années 1780 et 1782, le greffier Schoonbroodt H. trouva bon de noter cet extrait du registre de La Clouse:

" Ex registro Clousae anno 1682, 16 7bris ex speciali communi-
" catione Illustrissimi Domini Nuntii, praepositi ad tractum
Rheni, fuit consecratum per Rev. Abbatem Rodensem Joannem BOCK.
" Extant litterae ejusdem in honorem Sancti Antonii".

Il ressort de cet écrit que la chapelle de La Clouse fut consacrée le 16 septembre 1682 par le Prélat Jean Bock de Rolduc, spécialement autorisé par le Nonce.

Le greffier Schoonbroodt fait ensuite connaître qui était vicaire en 1782 à La Clouse.

Il ajoute, en effet, ces mots: "Enregistré ensuite d'un mémoire écrit par le Révérend Etienne Ernst, vicaire à La Clouse, 1782, dont le caractère m'est bien connu."

Renseignements sur la dite chapelle:

La chapelle portait au-dessus de l'entrée, l'inscription "1644".

Le terrain fut donné pour la bâtir par un nommé ERNEN BERTEN a Campo.

Une fenêtre fut donnée par le Révérend Sieur SIMON A CAMPO, curé à Vylen (I).

La chapelle existera jusqu'en 1779, époque de la reconstruction avec agrandissement.

L'ancienne chapelle n'avait que 21 pieds de longueur. On veut en avoir une de 65 pieds.

(I) Document du 14 novembre 1729, étude du notaire NOLS. acte
lement: notaire LEBEAU.

Le zingage de l'église actuelle cache un chronogramme de 1779, qui donne ce qui suit:

" aD aUXILIUM oVILIS repULLULO "

ce qui veut dire "Je rebourgeoonne (ou je m'agrandis) pour le besoin du troupeau".

Prêtres attachés à la chapelle ou église de La Clouse:

MAITRE PIERRE

Anne A CAMPO, dans un document de 1729, 14 novembre, dit avoir bonne mémoire, lorsqu'elle n'avait que 6 ans avoir vu et connu le premier prêtre de La Clouse, appelé "Maître Pierre" (1).

JEAN LANSIVAL

Le 13 juillet 1683, Thaddée A CAMPO fait une fondation à La Clouse. A cette occasion, on cite le nom du prêtre Jean Lansival.

Le nom du même prêtre est encore cité dans un acte de fondation fait en l'année 1687.

LAMBERT THOMAE

Le Révérend O'Kelly dit que le 17 octobre 1694 est décédé Lambert Thomae, ermite de Birven (2).

JACQUES BARTHOLOLE

Ce prêtre est recteur à La Clouse en 1695. Son nom figure dans un acte de fondation (Leyendecker) qu'on peut consulter aux archives de la cure. Il restera en service à La Clouse jusqu'en 1706.

PAUL PIRENNE

Il était religieux d'un couvent de Tongres. Il remplira les fonctions de recteur à La Clouse de 1706 à 1715, année où il est réclaté dans son monastère. Le 10 octobre 1714, devant le notaire D. de Halleux, le Chanoine Pirenne accepte une donation pour des messes des époux Lennert-Hagelstein, sur maisonnages et biens situés à Messitert-aubel.

JEAN DAEL

La Révérend Père O'Kelly dit au sujet de ce prêtre: "En 1715, après que le Révérend Pirenne, notre officiant à La Clouse fut rappelé à Tongres dans son monastère, Jean Daël occupa abusivement la chapelle. Il intenta au curé collateur de cette chapelle un procès qui finalement fut terminé devant la cour souveraine de

(1) Document du 14 novembre 1729, étude du notaire HOLS, actuellement: notaire LEBEAU.

(2) paru dans le journal d'Anvers

Brabant l'an 1735. La sentence confirme le droit du curé d'Aubel.

Le Révérend Jean Dael mourut à Mayence Le 2 mars 1735.(1)

CHARLIER

Ce prêtre aurait, semble-t-il, succédé à Jean Dael.
Le journal d'Aubel: article du R.P. O'Kelly dit: "Le 2 mars 1735 à 2 heures du matin, mourut à Mayence le Révérend Jean Dael, chanoine, muni, dit-on, de tous les Sacraments.

On dit aussi qu'il laissa de l'argent pour achever le procès de La Clouse qu'il intenta en 1715....., mais en 1735, à la fin, ou vers la fin du mois d'octobre, une décision intervint à Bruxelles en ma faveur (c'est-à-dire du doyen d'Aubel) et celle de mes successeurs. De par la sentence du Conseil de Brabant, le Révérend CHARLIER fut condamné à tous les dépens. Gloire à Dieu qui m'a délivré de si puissants rivaux et a protégé mes droits pastoraux."

GILLES GROSJEAN

L'histoire de la seigneurie et de la paroisse de Clermont-sur-Berwinne, à la page 217, nous fait connaître ce prêtre. Il était fils de Nicolas Grosjean de Lohirville et de Cathérine Legro.

Il est né le 21 octobre 1683. En 1728, il est recteur de La Clouse et mambour des pauvres de Clermont. Il est mort le 14 septembre 1747 et est enterré dans la sépulture des LEGRO dans le chœur de l'église de Clermont.

Grosjean a laissé un registre personnel intitulé "Mémoire de tout ce que l'on a mis de mon temps à la chapelle".

HERMAN BINDELS

Herman Bindels fut desserviteur à La Clouse. Dans un document du 14 juin 1729, il est parlé de lui. Il aurait manifesté peu de zèle pour l'administration des sacrements à une personne malade (2)

JEAN GUILLAUME RADERMACKER

Il fut recteur de La Clouse de 1731 à 1745.

Le journal d'Aubel, article du R.P.O'Kelly, du 24 juin 1937 dit à son sujet: "Le 10 juillet 1745, arriva officiellement à La Clouse (in Clousa) le très Révérend M.Joannes Wilhelmus Radermackers notre desservant dans notre dite Clouse.

"Il arriva à Aubel en 1730 et y demeura 15 ans. Très zélé

(1) voir journal d'Aubel.

(2) Archives du notaire NOLS, actuellement

dans l'instruction des enfants, dans l'audition des confessions et dans la visite des malades, il fut enseveli près du Révérend M. Leonardus RUWET, vicaire d'Aubel, Qu'il repose dans une sainte paix. AMEN. "

" Il avait 44 ans d'âge, 15 de sacerdoce, 8 de services à La Clouse. "

Vacance du rectorat

JEAN LAMBERT BURGERS

Nous ignorons la date de son entrée en service à La Clouse. Nous ne connaissons que la date de son décès.

" Hac 3a martii (1772) obiit R.Dnus Joès Lambertus Burgers desservitor noster in Clousa provisus Coñs Ecclesiae Sacram (I).

BURGERS

Un autre Burgers aurait succédé à Jean Lambert Burgers.

On donne de lui aussi seulement le décès: Année 1779 " den 5 julii ontrent 10 uren s'avonds is overloden voorzien met de H. Sacramenten Den Eerw.heer Lambertus Burgers, vicarius in de Birven. suit la signature; P.DIERICKX, vic. "

ETIENNE ERNST

Il a été vicaire à La Clouse de 1779 à 1783. Il signe certaines pièces.

ANTOINE JONCKERS

Il est natif d'Aubel. Il fut vicaire à La Clouse de 1783 à 1798. Ce fut de son temps que la chapelle de La Clouse fut reconstruite.

A ses obsèques, le Révérend Pierre Labeye, Curé de Clermont, officie. L'éloge funèbre est prononcé par son successeur le Père Jean Winand Dubois.

Dans un document d'Antoine Jonckers, vicaire à La Clouse, il apparaît qu'à la date du 2^e septembre 1786 la chapelle de La Clouse possédait une remontrance, un ciboire, un calice, 9 chasubles, 5 aubes, etc..

En 1793, Jonckers réclame aux tenants de l'église d'Aubel une chaire de vérité et un confessionnal.

(I) voir ancien registre paroissial d'Aubel. n°220
tration communale.

Voici sa requête du 7 août 1793:

" Le soussigné, vicaire de la Chapelle succursale du quartier de La Clouse prend la respectueuse liberté d'exposer qu'entre les obligations que son état lui impose, la plus essentielle est celle de confesser et d'administrer la parole de Dieu aux habitants de ce quartier. Il est donc indispensable que la chapelle soit pourvue au moins d'un confessionnal décent et d'une chaire de vérité convenable et proportionnée au résidu.

" Tel est d'ailleurs la disposition de l'Arrêt du Conseil de Brabant du 16 décembre 1788 qui porte en termes: "Ordonneert aen de geinsinuerde: de Kerckmeesters van de parockie van Aubel: de voorseijde capelle zonder uitstel op te bouwen ende te stellen in alsulcken staet, dat de selve bequaem is de inwoonders van het gehugt der Clous, schuldig zijnde den godsdienst daer inne bij te wonen, te vatten, et dat den selven dienst met betaemelyckheid daer inne verrigt worden zoo ende gelijck dat ten aenzien van dusdenige capelle Kan behooren ".

" Si, en suivant la teneur de cet arrêté, les habitants du quartier de La Clouse ont le droit de recevoir dans leur chapelle succursale les aliments spirituels, et si, en outre, cette chapelle doit être mise dans tel état que tout ce qui tient au service divin y puisse être fait d'une manière décente et convenable, "met bet aemelyckheid ", personne assurément ne pourra révoquer en doute que la chapelle ne doive être pourvue d'une chaire de vérité et au moins d'un confessionnal.

" Le soussigné croit utile d'appuyer davantage sur la nécessité de ces objets, ainsi que sur l'obligation où vous êtes, en qualité de décimateurs, de les fournir.

" Il croit utile d'observer que, puisque les habitants de La Clouse paient la plus grande partie de votre dîme, ils paraissent avoir plus de titres même que les autres habitants de la paroisse d'Aubel à trouver dans leur chapelle tout ce qui tient au service divin.

" Il est persuadé que vous êtes aussi convaincu que lui de toutes ces vérités et s'assure qu'il n'y a que l'épuisement de votre caisse qui ait pu vous engager à laisser la chapelle dénuée jusqu'ici d'une chaire de vérité et d'un confessionnal.

" Mais comme le soussigné n'entend vous gêner en aucune manière et qu'au contraire il se prêtera toujours à vous donner toutes les facilités possibles, il offre, Messieurs, en cas que vous n'aiez point l'argent en caisse, d'en faire l'avance, soit en tout, soit en partie, par une assignation de l'import de ses déboursés sur le 1er produit de la dîme qui pourra rentrer.

" Appuyé de ces considérations, il se retire vers vous, Messieurs, et attend de votre justice que vous voudrez bien nous

la chapelle de La Clouse d'une chaire de vérité et d'un confessionnal convenables, si mieux vous n'aimez autoriser le soussigné à procurer dans l'un comme dans l'autre cas sur le pied et d'après un plan dont on conviendra avant tout à l'amiable.

" Ce faisant

A. JONCKERS, Vicaire à La Clouse. "

LE REVEREND PERE JEAN WINAND DUBOIS

Le Révérend Père Dubois fut recteur de La Clouse à l'époque troublée de la Révolution française. Il succéda au recteur Antoine JONCKERS, nommé vice-curé à Aubel en 1798. Le prêtre Dubois était religieux franciscain du Couvent de Lichtenberg lez Maestricht et terminaire pendant 30 ans à Aubel (I).

Le recteur Antoine Jonckers avait été un bienfaiteur de la chapelle de La Clouse. Il avait fait don d'un encensoir et d'une navicule en argent, d'une lampe ardente et de 6 chandeliers en étain et avait obtenu un confessionnal et une chaire de vérité des tenants de l'église d'Aubel.

Son successeur, le Père Jean Winand Dubois marchera sur les traces de son prédécesseur.

Un deuxième confessionnal fut dû à son zèle: successivement, il place les deux petits autels avec les statues de la Sainte Vierge et de Saint Antoine.

Il fit don à l'église de reliques du Bienheureux Joseph Callasance, de Saint Hyacinthe Martyr, d'une parcelle du vêtement de Saint François de Paul et d'une parcelle du vêtement de Pie V.

Il place les statues de Sainte Brigitte, très vénérée en cette localité par les cultivateurs et la statue de Saint Valentin Honoré le 14 février.

Il achète, chez Pirot à Visé, deux ornements à 3 prêtres. Le chemin de la Croix est érigé en 1805.

En 1810, il procure deux cloches à son église. L'une est dédiée à Saint Antoine, patron de la paroisse, l'autre est dédiée à Sainte Barbe patronne des mineurs.

La chapelle primitive avait une cloche qui portait l'inscription "Rochus Grignart me fudit 1612". Elle est refondue en 1810.

(I) voir à son sujet notes sur St

En 1810, le recteur fit l'achat d'un beau Missel. Un calice en argent est acheté en 1811. En 1815, l'église reçoit des orgues.

L'usage d'une 2ème messe à La Clouse remonte à l'année 1792. Le Révérend Père Dubois fit une fondation pour aider à payer la 2ème Messe.

Notons que le recteur de La Clouse faisait quatre fois l'an une tournée dans sa paroisse pour recueillir: viande, beurre, fromage, oeufs.

Monsieur Alexandre Domken, dans son Histoire de Clermont dit: Le Révérend Père Jean Winand Dubois, vicaire de La Clouse, avait formé une collection de tous genres de pétrifications du Duché de Limbourg, qu'il vendit en 1776 à un seigneur anglais, le baron HUPSCH, qui possédait un superbe musée d'histoire naturelle.

Le Révérend Père Jean Winand Dubois mourut le 31 décembre 1822. Voici son testament:

" Il institue par son testament pour unique et universel héritier le très Révérend Monsieur Antoine Jonckers, coadjuteur et desserviteur de la paroisse d'Aubel. Il déclare qu'il n'a aucune prétention sur sa soeur, la douairière SAUER, au contraire, il prie son susdit héritier de lui donner et faire parvenir tous les linges qui se trouveront après sa mort dans la maison et qui auront été à l'usage de ce foyer, comme aussi couleurs et ustensiles servant au dessin et les livres traitant des monnoyes antiques et d'histoire naturelle, puisqu'elle lui en avoit prêté plusieurs.

" Ensuite, son héritier vendra ou estimera tous les autres effets quelconques comme il le trouvera à propos - fera rentrer les arriérés - payera ses dettes - rendra les effets prêtés et ainsi pour le résidu.

" Après avoir payé l'enterrement et exèques, son susdit héritier fera dire des saintes messes pour le repos des âmes des parens, bienfaiteurs et du soussigné testateur. En ce qui concerne les effets que le Révérend Père a acquis pour faire le service divin de la chapelle, ils sont et resteront à la pleine disposition du susdit héritier et après lui de sa famille qui aura son héritage: quoique le simple usage de fait soit pour la chapelle de Birven. Il prie le susdit héritier de vouloir accepter la dite charge.

" En foi de quoi j'ai écrit, confirmé, signé de ma main propre ce présent mon testament et dernière volonté sur un papier non timbré, ce jourd'hui 14 mars 1809.

Jean Winand Dubois, ci-devant religieux
Récollet à Lichtenberg et présentement vicaire à la
chapelle auxiliaire de St. Antoine dans les Birven sous
Aubel. "

Notons qu'au greffe du Tribunal d'Aubel, on trouve une pièce disant que les 9 et 10 avril 1823 fut effectuée la levée des scellés au vicariat de M. Winand Dubois à La Clouse.

Dans les minutes de M. le notaire Meunier à Clermont-sur-Berwinne, on peut voir un registre aux anniversaires à La Clouse au temps du Révérend Père Winand Dubois.

Vacance de la paroisse

Après le décès du Père W. Dubois, l'intérim fut assuré par l'abbé Jean Pierre BRANDT, vicaire d'Aubel.

Le 2 mai 1823, les habitants de La Clouse firent la requête suivante à Monseigneur Baret, vicaire général du diocèse de Liège:

" Monseigneur,

" Nous avons l'honneur de vous exposer très respectueusement que les maisons à l'extrémité du hameau de Birven sont éloignées de l'église paroissiale d'Aubel de cinq quarts de lieues, que bien 20 maisons de la paroisse de Clermont et autant de Hombourg, qui ne sont guère moins éloignées de leurs paroisses respectives affluent les dimanches et fêtes à La Clouse, surtout en hiver et pendant le temps de pluie.

" Que depuis le décès du Révérend Père Dubois, arrivé en décembre dernier, il ne se célèbre les dimanches qu'une seule messe.

" Que le grand éloignement des susdits habitants de toute paroisse est la cause qu'ils ont toute la peine du monde de se rendre à une des paroisses pour assister à la messe et être de retour assez tôt pour que ceux restés à la maison puissent se rendre à la chapelle pour entendre la messe.

" Nous ne dirons pas combien de personnes peuvent avoir manqué la messe pendant l'hiver, faute de temps à faire un si grand trajet.

" Nous supplions Monseigneur de bien vouloir nous accorder un prêtre flamand qui sut en même temps la langue française - un prêtre formé sous les yeux de Monseigneur, qui n'a rien de plus à cœur que le bien-être de ses ouailles - viendrait faire un grand fruit pour le bien-être spirituel de tous ses administrés.

" Quoique nous ne puissions pas déterminer au juste les emoluments attachés à la chapelle de St. Antoine dite Clouse à Birven, nous dirons qu'il y a une maison neuve avec un jardin légumier de 20 verges petites, des rentes et fonds produisant plus de 510 francs en ajoutant la gratification du Gouvernement. Cela ferait 720 francs de revenu par an.

" Nous croyons qu'il doit chanter 96 messes et en dire 67 et faire les offices les dimanches et fêtes.

" Nous observons que le vicaire fait par an 4 quêtes chez tous ceux qui fréquentent habituellement la chapelle de La Clouse, consistant en viande, beurre, fromages et oeufs.

" La sollicitude paternelle de Monseigneur pour ses ouailles nous est un sûr garant que nos vœux seront comblés dès qu'il y aura un sujet convenable disponible.

" Dans cette confiance, nous avons l'honneur d'être, en très profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très respectueux serviteurs.

" Signé: H.J. DAVID P.A.J. JOSKIN.

Birven, le 2 mai 1823.

JEAN PIERRE BRANDT

L'Eveché nomme vicaire à La Clouse le vicaire Brandt d'Aubel. Il s'y établit le 15 octobre 1823. Voici des vers à l'adresse du nouveau recteur:

A Monsieur J.P.Brandt, très digne prêtre et vicaire de la chapelle de La Clouse:

" En arrivant dans cette auxiliaire
Prêtre zélé, laborieux vicaire
Digne de figurer parmi les bons pasteurs,
Nous vous offrons, sous ces stériles fleurs
Notre respect, l'hommage de nos coeurs
Heureux de recueillir cette pierre angulaire
Qu'a rejetée un ignorant vulgaire
Nous regrettons, dans cette belle fête
Où règnent la candeur, l'allégresse complète
De ne pouvoir exprimer les douceurs
Que nous goûtons, en voyant vos fervours
Et votre piété et vos saintes ardeurs
Puisse de vos vertus l'exemple salutaire.
Nous entraîner tous dans ce sanctuaire
Remercier le ciel de ses faveurs
Nous repentir, expier nos erreurs.

A La Clouse, le 15 octobre 1823.

Nous connaissons peu de choses au sujet de M.Brandt. On sait qu'il prêchait contre le bal.

En 1824, on collecte à La Clouse pour le prêtre qui célèbre la 2e messe le dimanche.

En la même année, la fabrique d'église perd la propriété de prairies. Elle parvient à les retrouver grâce à M.le Juge A.ERST.

Brandt fit une donation en faveur des pauvres d'Aubel.

Dans le nécrologue de M. le Chanoine Thiéster, il est dit que Jean Pierre BRANDT est décédé à l'âge de 33 ans, le 16 octobre 1829.

COLLETTE

Le prêtre Collette que nous connaissons peu, succédera à M. BRANDT. Il occupa le rectorat de La Clouse de 1829 à 1835.

On sait qu'il agrandit le jubé de la chapelle et qu'il plaça des orgues dans le chœur.

DUSCH

Le prêtre DUSCH succéda à M. COLLETTE en avril 1835. Son séjour à La Clouse fut de 3 mois. Il marque son passage à La Clouse par l'achat de boîtes aux Saintes Huiles, d'un encensoir en cuivre, de la pierre des fonds baptismaux, d'un catafalque avec drap mortuaire. Il deviendra ensuite vicaire à Teuven.

Arnold Laurent Dusch est décédé à Teuven, le 14 mai 1863, âgé de 61 ans.

COENEGRACHT

Coenegracht fut recteur de la chapelle de La Clouse de 1835 à 1841.

Sous son rectorat, La Clouse devint paroisse indépendante, c'est-à-dire dès le 16 janvier 1836. Un Conseil de Fabrique fut formé.

Pendant son séjour à La Clouse, le cimetière sera entouré de murs.

Le 18 septembre 1837, Monseigneur viendra confirmer les enfants à La Clouse.

Ce fut le 1 septembre que le Curé Coenegracht quittera La Clouse.

HENRI MARINGER

Henri Maringer, comme M. Coenegracht, était de Tongres.

Maringer est né en 1803, ordonné prêtre en 1837. Il fut d'abord vicaire à Amay. Il est nommé Curé à La Clouse en 1841.

Sous son pastorat, c'est-à-dire le 1 janvier 1843, La Clouse prend rang parmi les succursales. En 1845, les prières de 40 heures sont établies en sa paroisse. Elles sont fixées au jour de l'Ascension et aux trois jours qui suivent.

En 1848, un nouveau chemin de la croix, don des paroissiens sans doute, est installé à l'église.

M. l'Abbé KLAUSENER, curé de Henri-Chapelle, autorisé par l'Evêché, procède à la bénédiction. En 1848, M. Maringer reçoit de Rome une relique de Ste. Brigitte, Veuve. L'Evêché permet de l'exposer.

M. Maringer songe à agrandir son église, mais en 1855 il est transféré à Wihogne. Il termina sa carrière comme aumônier du St. Sacrement à Liège. Il est décédé le 1 février 1877 à l'âge de 74 ans. Son anniversaire fut chanté le 18 février 1878 en l'église Saint Jacques à Liège.

Ce prêtre s'intéressera vivement à l'enseignement de la jeunesse à La Clouse (voir plus loin).

PIERRE JOSEPH LANGHOR

Ce prêtre est natif de Gemmenich. Il fut successivement Curé de Comblain-la-Tour puis de La Clouse. Son pastorat à La Clouse va de 1856 à 1868. Il introduisit l'allemand dans la paroisse de La Clouse.

Nous lisons dans l'Histoire des Récollets de Verviers, par Renier, ce qui suit au sujet de M. Langhor:

" Il est né à Gemmenich le 15 août 1821. Il fit ses humanités à Rolduc et sa théologie à Liège. Ordonné prêtre, il devint vicaire à Notre-Dame à Verviers en 1844. Le 25 février 1851, il est nommé curé à Comblain-la-Tour. Le 8 décembre 1855, il est transféré à La Clouse. Son installation eut lieu le 10 janvier 1856."

J.G.HUNDTS

Ce prêtre est natif de Forst. Il fut ordonné en 1844. En 1868 il est nommé curé à La Clouse. Il accomplit divers travaux à l'église. Il place notamment des vitraux et s'occupe de faire peindre l'église.

Il avait obtenu une relique de Sainte Barbe pour son église.

Sous son pastorat, Monseigneur Doutreloux viendra visiter l'église et il confirmera les enfants. Hundts est décédé à Aia-la Chapelle le 21 mai 1894 à l'âge de 84 ans.

BERNARD RENARDY

M. Renardy est né à Gemmenich le 10 mai 1848.

Il sera ordonné prêtre en 1876. Il devint curé à La Clouse en 1886. Il fut auparavant curé à Bois-Borsu.

Le 31 octobre, le journal d'Aubel annonce son installation prochaine en ces termes:

" Installation de M. le Curé de La Clouse,

" La Commission de la Société de St. Antoine invite tous les amis, tant étrangers qu'habitants de La Clouse, à prendre part à la cavalcade qu'elle organisera le lundi 8 novembre. Le cortège se formera à 9 heures précises.

Le Vice-président,
G. SNEPERS.

Le Président,
G. BEGASSE.

Le trésorier: J. RADERMAKER.

Le 7 novembre 1886, le journal d'Aubel faisait cette annonce:

" Clouse - Installation de M. le Curé -

" Lundi prochain, 8 courant, aura lieu à La Clouse l'installation solennelle de M. le Curé Renardy. Une nombreuse cavalcade organisée sous les auspices de la Société de St. Antoine et qui se formera à La Clouse vers 9 heures, ira prendre le nouveau pasteur à Aubel, d'où elle l'accompagnera jusqu'à son église.

" La partie musicale est confiée à l'harmonie de Henri-Chapelle. Le soir il y aura illumination et sérénade donnée par la société chorale de l'endroit."

Le journal d'Aubel fit la relation suivante de la cérémonie d'installation de M. le Curé Renardy le 14 novembre:

" Lundi notre village était en liesse; une cérémonie touchante et imposante à la fois, à savoir l'installation canonique et officielle de notre nouveau curé, avait attiré à l'église toute la population et bon nombre d'habitants des localités voisines.

" Vers 10 heures du matin, une magnifique cavalcade composée de 68 cavaliers, de voitures et de breacks, et accompagnée de l'harmonie de Henri-Chapelle se dirigea vers Aubel par Herckof et Hagelstein où elle arriva vers 11 heures et demie.

" Toute la population du chef-lieu accourut pour voir ce brillant cortège.

" Arrivé devant la maison de M. le Doyen, le cortège s'arrêta et M. le Curé fut salué, au nom de la fabrique d'église, par M. Bernard GERON, qui s'exprima en ces termes:

" M. le Curé,

" Au nom du Conseil de fabrique et de la paroisse entière, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bien-venue. Oui, soyez le bien-venu parmi nous, au sein d'une population qui a salué avec joie votre nomination, et qui déjà vous aime, comme si elle avait le bonheur de vous posséder depuis longtemps.

" Vous appartenez, M. le Curé, à une famille honorable du pays. Il nous est doux de vous accueillir comme un compatriote bien aimé qui revient chez les siens, après 10 années d'absence, pour évangéliser.

" Vous connaissez La Clouse, et La Clouse vous connaît. Vos nouveaux paroissiens savent que vous avez fait le bien, partout où vous avez exercé votre ministère de paix et de bonté. Votre excellente réputation vous a devancé à La Clouse et vous présage des jours sercins.

" Puissent-ils se prolonger au gré de vos désirs.

" Puisse le bon Pasteur, que le Ciel nous envoie, rester parmi nous de longues et de longues années, et ne nous quitter que pour aller recevoir des mains de Dieu la récompense promise aux vaillants ouvriers du Divin Maître.

" Encore une fois, Monsieur le Curé, j'ai l'honneur de vous spuhaiter la bien-venue."

M.le Curé remercie en termes émus et prit alors place, avec M.le Doyen dans la voiture de gala, escorté de chaque côté par deux cavaliers montés sur de superbes coursiers blancs.

Arrivé à La Clouse, M.le Doyen procéda à l'installation religieuse du nouveau curé.

Le village était splendidement orné et pavoisé. La foule l'encombrait d'un bout à l'autre.

Après l'installation, un chœur de circonstance fut exécuté devant le presbytère par la société chorale de l'endroit et en même temps, un riche cadeau offert par la Société St. Antoine, fut présenté à M.le Curé.

Voici le discours prononcé à ce moment par ...Rademaekers, trésorier de la Société St. Antoine.:

" Cher Pasteur,

" Permettez-moi de venir à mon tour, au nom de la Société de St. Antoine, glorieux patron de notre nouvelle paroisse, vous exprimer les sentiments dont nos coeurs sont remplis. Ce sont les sentiments d'une joie pleine et franche, d'une vive reconnaissance envers l'illustre chef du diocèse qui vient de vous nommer curé à La Clouse. S'il nous avait été donné de choisir nous-mêmes le pasteur de nos âmes, notre choix se serait porté sur vous; Monsieur.

" C'est assez vous dire que vous avez toute notre confiance, toutes nos sympathies, et que nous sommes mille fois heureux de vous posséder.

" Au risque de blesser votre modestie, nous tenons à vous dire que vous êtes, par les qualités de l'esprit et du coeur, le prêtre bon, généreux, conciliant, ami de la paix et des biens précieux dont elle est la source.

" Vous serez, nous n'en doutons pas, dans notre catholique paroisse, le sur confident et le sage conseiller des familles chrétiennes dont le bonheur vous est confié. Ce sera là votre mission, Monsieur le Curé. Elle est belle, entre toutes, devant Dieu et devant les hommes.

" Acceptez, vénérable Pasteur, ce modeste cadeau que nous vous offrons, comme gage de notre respect et de notre attachement."

" Les acclamations unanimes de tous les habitants de votre paroisse et des environs qui sont accourus aujourd'hui pour célébrer avec nous votre installation, sont la plus belle auréole qui puisse entourer votre personne sacrée. Puissions-nous vous posséder longtemps parmi nous."

Le soir, tout le village était illuminé et de brillantes sérénades furent données par la société chorale à M. le Curé, qui en fut extrêmement touché.

Tous les paroissiens durent entrer au presbytère pour y recevoir de vive voix les remerciements du nouveau Pasteur.

Pour finir, on nous prie d'être l'interprète de la Société de St. Antoine qui a organisé cette belle fête, et de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, y ont pris part.

Nous le faisons avec plaisir, convaincus que tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette cérémonie en garderont éternellement le souvenir. Puissent les habitants de La Clouse conserver leur nouveau Pasteur pendant de longues années. C'est le souhait de M. Geron, parlant au nom de la fabrique. C'est aussi le vœu le plus ardent de tous les bons paroissiens. Ad multos an nos ! "

Le pastorat de M. Renardy s'écoulera de 1886 à 1914. Il se retire en 1914 à Aubel où il est décédé le 10 février 1922 à l'âge de 74 ans. Il est inhumé à l'ancien cimetière d'Aubel. Sa pierre tombale porte l'inscription:

" L'Abbé Bernard Renardy né à Gemmenich le 10-5-1848
Curé à La Clouse: 1886-1914 - décédé à Aubel le 10-
2 - 1922. Pater, Ave. "

JOSEPH WEBER

Il est né en 1876, fut ordonné prêtre en 1903, nommé la même année vicaire à Prayon, transféré dans la suite à Welkenraedt Curé en 1914 à La Clouse - retraité à La Calamine en 1924.

JOSEPH SIMONS

Joseph Simons est né à Plombières en 1880. Il fut ordonné prêtre en 1906, coadjuteur à Marlinne la même année, vicaire à La Calamine en 1908, Curé à La Clouse en 1924. Transféré à Hauset en 1930, recteur chez les Socurs des Pauvres à Verviers en 1940.

Notons que le Curé Simons fit l'acquisition d'un baldaquin pour la procession pendant son pastorat à La Clouse.

Lorsque ce prêtre dévoué vint à quitter La Clouse, la paroisse lui fit une manifestation de reconnaissance.

JOSEPH CRATZBORN

Joseph Cratzborn est né en 1864 et fut ordonné prêtre en 191

En 1926, il est vicaire à La Calamine. Il est nommé curé à La Clouse en 1930. En 1937, il est transféré à Hombourg. Il prend sa retraite en 1948 à Gensterbloem.

Une inscription à l'église dit ceci:

" Cette église fut peinte par Piet Peters assisté par Jan Schauwenberg(Tegelen): "priez pour eux" sous le pastorat de M. l'abbé Cratzborn, en l'année jubilaire 1933."

ALPHONSE WILLEMS

Il est né à Aubel en 1902 et fut ordonné prêtre en 1928. M.Willems fit paver l'église, construire la grotte de Notre-Dame de Lourdes, consacrer la paroisse à la Sainte Vierge.

A la guerre de 1940, il rentre chez ses parents à Aubel. En 1941, il est nommé professeur de religion à l'école moyenne d'Aywaille.

LEON CORLIAN

Il est né en 1901, ordonné prêtre en 1927, professeur en 1926 au collège d'Eupen.

En 1940, il est curé à La Clouse. Il quitte La Clouse en 1944 et est remplacé par M.l'abbé Grosjean.

EMMANUEL GROSJEAN

M.Grosjean est né à Dison, en 1914. Il est ordonné prêtre en 1940, et nommé vicaire à Plombières. En 1944, il est nommé administrateur à La Clouse.

Sous son pastorat le presbytère reçoit de profondes transformations. Bientôt, la façade de l'église qui longe la route est recouverte de zinc. A l'église, il place un magnifique maître-autel. Il place un poêle dans son église.

Le 12 août 1946, Monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège, consacre l'église. Voici la relation que donne le journal d'Aubel de cette belle cérémonie:

" La paroisse de La Clouse a vécu, lundi dernier, une belle journée religieuse, à l'occasion de la consécration de l'église et de l'autel par Monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège.

" Les habitants avaient bien fait les choses, de nombreux oriflammes et des guirlandes de paille parsemées, de jolies fleurs de papier donnaient à la petite localité un de ses plus beaux airs de fête.

" Un cortège, toute la paroisse se rendit à la rencontre de Monseigneur pour le conduire à l'église où, en présence de M.le Doyen d'Aubel, de nombreux prêtres de la région, de personnalités du conseil de fabrique et de toute la paroisse, se déroulèrent les longues cérémonies de la consécration. Commencées à 8.30 h., celles-ci se terminèrent peu après 12 heures.

Après une cordiale réception au presbytère, Monseigneur reprit le chemin de Liège, non sans avoir auparavant rendu visite

au cimetière américain de Vogelzang.

Le 12 août 1916 marquera une belle date dans l'histoire de la belle paroisse de La Clouse."

En 1947, M.l'abbé Grosjean donne une mission dans sa paroisse qui connut un grand succès. Elle fut annoncée comme suit dans le journal d'Aubel:

" La Clouse - mission paroissiale

" C'est en 1858 qu'eut lieu la première mission à La Clouse. Dans la suite, elles se suivirent plus ou moins régulièrement en 1869, 1875, 1894, 1901, 1911, et enfin 1925. Cette dernière fut prêchée par le R.P.Geron, rédemptoriste.

" Cette année, le 17 septembre, jour de L'adoration perpétuelle, le R.P.Agathange, capucin de Verviers, ouvrira une nouvelle mission qui se clôturera le dimanche 28 septembre.

" C'est la première fois qu'à La Clouse on prêchera une mission complètement en français. Le 28 septembre aussi, le R.P. Dedoyard, rédemptoriste, originaire de Sippenaeken, commencera un triduum de prédication, en langue allemande - donc jusqu'au 1er octobre - et redonnera les principaux sermons de la mission.

" Puisse cette mission être une pluie de grâces pour les paroissiens de La Clouse et les familles des environs. Et puissent nos bons chrétiens de chez nous suivre nombreux et fidèlement les sermons des bons Pères."

En 1949, la paroisse d'Aubel célèbre le 125ème anniversaire de l'établissement de la Confrérie du St.Rosaire. Un cortège splendide parcourt les rues d'Aubel le 15 août, fête de l'Assomption et le dimanche 21 août. On y représente, en une série de 15 chars, les mystères joyeux, douloureux et glorieux du St.Rosaire. Chaque paroisse a sa participation. La Clouse représente "le recouvrement de Jésus".

Le char de La Clouse fut très bien organisé. Il fit honneur à son Pasteur et à la paroisse.

Pendant la guerre de 1940 à 1945, il y eut un camp de prisonniers à une faible distance de la chapelle de Gensterbloem. M.le Curé de La Clouse s'est occupé d'eux. Dieu seul connaît les services qu'il eut l'occasion de rendre à ces pauvres malheureux.

Prêtres natifs de La Clouse:

1) Daniel JOSKIN. Il est né à La Clouse vers 1770 et était fils de Joseph Joskin et de Marie Cathérine Maeger. Il fut vicaire à Aubin-Neufchâteau pendant 18 ans.

Son nom figure sur la liste des prêtres condamnés à la déportation du 4 novembre 1798. Il fut mis en liberté et sans surveillance le 11 juillet 1799.

En 1814, il est nommé curé à St. Jean Sart. Il administre cette paroisse avec zèle jusqu'au 25 février 1842, jour de son décès. Il était âgé de 72 ans. Son pastorat à St. Jean Sart fut, en conséquence, de 28 ans.

2) Dom Robert COLLELL. Il est né à La Clouse le 1 mars 1836 et fut ordonné prêtre en 1861. Il fut successivement professeur au petit séminaire de St. Roch, puis au collège Marie-Thérèse à Herve. En 1863, il devint précepteur au château de Gerpinnes, ensuite il est attaché au Secrétariat de L'Evêché de Liège jusqu'en 1868. Après cette date, il est directeur des Dames bénédictines à Liège.

Le 25 mai 1881, il entre à l'abbaye du Val-Dieu et reçoit le nom de Père Robert. Le Révérend Père Robert a publié:

- 1° une vie de St. Antoine, abbé,
- 2° une petite vie de St. Bernard,
- 3° un ouvrage intitulé "religiosae professionis valor satisfactorius"
- 4° une étude physique de la musique
- 5° l'harmonium diatonique, sa théorie, son appréciation.

Il fut aussi l'inventeur de l'harmonium diatonique. Il est décédé au Val-Dieu le 6 avril 1904 (Extrait de l'Histoire du Collège de Herve par l'abbé Auguste Maquinay, p. 124, 125).

3) Nicolas JEGHERS. Il est né en 1879, ordonné prêtre en 1903. Il célèbre sa première Messe solennelle à La Clouse. Il est nommé vicaire à Ste. Julienne (Verviers) en 1903. En 1906, il est transféré à Mons-Crotteux. Il est nommé curé au Lamay en 1917. En 1926, il est transféré à Grivegnée. En 1947, il devient aumônier à l'établissement de Beloeil (Henri-Chapelle).

Visite de l'Archidiacre de Hesbaye à La Clouse:

Elle eut lieu le 28 août 1764. Voici ce qu'on dit à l'occasion de cette visite:

" Reditus sunt 137 florenos, 5 st., 1 2/3 d.

Onus deserviturae sunt diebus dominicis et festivis celebrandis missam, catechizare seu instruere juventutem.

31 anniversaria cantanda et 30 legenda prodefunctis. Desservitor habet domunculam cappellae junctam, Altare est consecratum - mappae decentes et canones - duo antependia - parvum tabernaculum decens - parva remonstrantia ex cupro cum coronide argentea - duae pixides argenteae pro Eucharistia et pro oleo sacro.

Pro venerabili fundati sunt 17 daleri qui faciunt 21 fl. 51.

Pro nutriendo lumine et pro reparatione cappellae: 9 daleri qui faciunt: 11 fl. 6 bt., 5 S.

Est calix argenteus, cum patena et cochleari argenteis - 8 cassules - 3 albae cum amictibus - 7 corporalia - 8 purificatoria - 6 manutergia - 2 superllicca - 3 missalia.

Desservitor tenetur subministrare vinum, panem et cereos.

Est truncus oblationum quae cedunt in commodum desservitoris."

L'érection de La Clouse en succursale:

Monsieur Van Bommel, en date du 10 décembre 1842, érige La Clouse en succursale et fixe les limites de la nouvelle paroisse: savoir le village avec ses dépendances.

Par arrêté royal du 11 juillet 1842, le traitement ordinaire du desservant est attaché à l'église de La Clouse, laquelle prend rang de succursale à partir du 1er janvier 1843.

Les cloches:

En 1873 a lieu l'acquisition de 2 cloches. La plus grosse fut un don de M. BREULS de Montureux. La petite fut payée par le métal de vieilles cloches et par le produit d'une collecte.

Le 6 juillet 1873, monsieur Van der Hallen, révérend curé-doyen d'Aubel procéda à la bénédiction.

Nouveau cimetière:

Le 6 avril 1930, M. Wauters, révérend curé-doyen d'Aubel bénira le nouveau cimetière de La Clouse. Ce jour eut lieu la translation au nouveau cimetière de la Clouse du soldat GEORGE, tombé au champ d'honneur. Deux discours furent prononcés: l'un par M. Brouwers, président de la Fédération Nationale des Combattants et l'autre par M. Duyckaerts, au nom de la paroisse de La Clouse.

La Clouse à la libération en 1945:

A ce sujet, on a pu lire dans le Journal d'Aubel l'article que nous reproduisons:

" On nous communique que les services religieux en l'église de La Clouse seront provisoirement assurés par M. l'abbé Rotureau du Couvent de Gensterbloem. Les habitants de La Clouse ne manqueront pas de manifester leur joie à l'annonce de cette heureuse nouvelle, M. l'abbé Rotureau ne comptant parmi eux que de vives sympathies.

Dimanche dernier, un "Te Deum" solennel de reconnaissance a été chanté à l'église à l'occasion de la libération. M. l'abbé Rotureau a prononcé une brève allocution au cours de laquelle il a rappelé le souvenir de M. Léon Duyckaerts, mort des suites d'une maladie contractée au cours de la campagne de 1940.

Dans leur hâte de départ, les Allemands n'ont pu se livrer à aucune destruction. Les douaniers pressés de gagner des lieux plus favorables ont abandonnés de nombreux souvenirs de leur passage, dont une effigie de Hitler, à laquelle un sort peu enviable a été réservé.

Au cours des derniers jours, quelques dégâts ont cependant été occasionnés. "

Une ferme du Val-Dieu à La Clouse:

Jadis, l'abbaye du Val-Dieu possédait une importante ferme à La Clouse, dite "de Ten Elsen" ou "Lonneux". On y voit encore une inscription lapidaire.

Elle fut donnée à l'abbaye en 1466 par Conrad de Horion. Son étendue était de 56 bonniers, 4 verges grandes et 19 petites de terres et prairies. Le 9 août 1798 elle sera vendue (1).

La Clouse sous l'Empire français:

Il ressort d'une lettre du maire d'Aubel qu'à cette époque La Clouse est annexe de l'église d'Aubel.

Voici sa lettre au sous-préfet de Malmédy:

- " Empire français Aubel, le 22 mars 1806.
- " Le maire à M. le Sous-Préfet de Malmédy,
- " M. le Sous-Préfet,
- " Conformément à la circulaire de M. le Préfet du 7 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe dans cette commune aucune église ni presbytère qui ne soit employé à l'exercice du culte.
- " L'église d'Aubel est desservie par le curé primaire du canton l'église de St. Jean Sart par le desservant de la succursale du même nom, la chapelle de La Clouse est conservée comme annexe à la cure d'Aubel.
- " Voilà tout ce qu'il y a d'églises dans la commune d'Aubel...
- " Je suis, avec respect, M. le Sous-Préfet, votre très humble et très dévoué serviteur,

Nicolaï. "

Lettre au Sous-Préfet:

Aubel, le 27 7bre 1807.

" Les principaux contribuables du hameau dit "Clouse" dans la commune d'Aubel, à M. le Sous-Préfet à Malmédy.

" M. le Sous-Préfet,

" Nous avons l'honneur de vous faire passer ci-jointe la pétition à M. le Préfet à effet de conserver notre chapelle auxiliaire; nous vous supplions de la lui transmettre de suite.

" Nous osons espérer que notre demande ne souffrira pas la moindre difficulté, d'autant plus que le Gouvernement n'a rien plus à coeur que le bien-être de ses sujets tant au spirituel

(1) voir: Renier: Histoire de Val-Dieu, année 1865, page 146.

qu'au civil.

" Nous sommes persuadés, qu'animé des mêmes sentiments, M. le Sous-Préfet, vous daignerez nous appuyer et concourir de vôtre côté à sa réussite.

" Nous sommes, avec respect, M. le Sous-Préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs"

" P.J. Joskin, membre du Conseil municipal pour lui et au nom des autres contribuables susdits. "

Lettre au Prefet:

" Les soussignés, principaux contribuables du hameau dit "Cloué se", qui fait partie de la commune d'Aubel, viennent vous exposer qu'ils ont une chapelle qui existe depuis plus d'un siècle.

" Que l'ancien Gouvernement autrichien a reconnu la nécessité de son existence tellement que l'an 1788 il a ordonné de la faire reconstruire à neuf ainsi que la maison vicariale.

" Que le Gouvernement actuel l'a également jugée nécessaire, attendu que lors de l'organisation générale de ce diocèse, elle a été portée au tableau au nombre des auxiliaires.

" Que le vicaire de cette chapelle sert, et a toujours servi de 2ème vicaire du dit Aubel.

" Que les fondations qui y sont et qui ont été faites pour la plupart par des habitants du dit hameau sont suffisantes avec les offrandes pour le traitement requis par le Gouvernement pour les vicaires résidans.

" M. le Préfet ! Cette chapelle exige absolument et indispensablement la résidence d'un vicaire à cause de la population du hameau et de la grande distance de la mère-église qui est au moins d'une lieue; elle est autant et plus éloignée des succursales environnantes.

" Si donc, elle n'existoit pas actuellement, les soussignés demanderoient que, conformément à l'article 8 du Décret Impérial donné à Fontainebleau le 30 septembre 1807, il en fut établie une. Mais comme, d'après vos instructions et l'Arrêté du 25 9bre dernier, insérés au Memorial n°414, il paroît d'un côté que toutes les chapelles existantes avant le Décret susdit du 30 7bre sont supprimées et que cependant d'un autre côté il seroit permis d'en douter au moins d'après la teneur de l'article 1er de l'Arrêté susdit, où il est dit que les maires des communes dans lesquelles il n'existe ni cure ni succursale, sont autorisés à convoquer les Conseils municipaux pour délibérer sur la nécessité de l'établissement des chapelles...

" Attendu que notre commune ne verse pas dans ce cas, puisqu'il existe une église paroissiale primaire, et la succursale de St. Jean Sart, distante de notre chapelle de 9 quarts de lieue au moins, et placée (la mère-église au milieu) du côté opposé.

" Les soussignés prennent la respectueuse liberté de vous supplier que, dans un cas comme dans l'autre, vous daignerez conjointement avec notre Révérendissime Evêque appuyer la continuation

de l'existence de leur chapelle sur le pied qu'elle se trouve dans ce moment où de la manière et ainsi qu'il plaira au Gouvernement de l'ordonner. C'est la grâce...

" Signé: J.J.E Nicolai - J.G.Kevers - J.G.Baltus - A.Vielvoeye -
F.J.De Noël - M.Collette - P.H.Lorent - J.A.Ernst -
Mathieu Rykals - R.Konings - J.Léonard Nyssen -
J.Brouwers - G. G. G. Joseph Baguette - P.J.Joskin. "

x

xx xx

x

Voici des Extraits des livres aux délibérations du Conseil Communal d'Aubel au sujet de la Clouse

En sa séance du 9 août 1830, le Conseil Communal d'Aubel accepte une donation de Jean Pierre Brandt, vicaire de La Clouse. Il fit cette donation en faveur des pauvres de la paroisse d'Aubel à charge de services religieux.

Après les charges, il reste 17 florins 63 $\frac{1}{2}$ cents pour les pauvres du bureau de bienfaisance.

Fabrique d'église: Le rapport annuel de 1836 signale que la fabrique d'église de La Clouse a fait de grands travaux sans le secours de la Commune. Elle a meublé l'église de tout le matériel nécessaire. Elle a acheté et disposé le cinetière. Ces dépenses furent faites par le concours des habitants de la paroisse.

Ecole en 1837: En 1837, il n'y a pas d'école à La Clouse.

Ecole privée à La Clouse en 1842: Du rapport fait au Conseil communal d'Aubel du 1^{er} octobre 1842, nous extrayons: "L'école de La Clouse est jusqu'ici une école purement privée; nous en parlerons cependant immédiatement après les 2 écoles communales d'Aubel et de St. J. Sart, parce qu'elle doit, selon nous le devenir aussi (officielle). Les habitants de La Clouse ont autant de droit à notre sollicitude que ceux des deux autres parties de la commune: nous leur devons à tous les mêmes soins, les mêmes sacrifices; si nous salarions les instituteurs des autres paroisses, nous devons donc salarier celui de La Clouse aussi; le principe est incontestable; nous allons voir dans son application quels sont les besoins de cette école et quel secours il est convenable de lui accorder. Cette école a été organisée par Mr. Maringer, desservant de la paroisse; il l'a établie dans son presbytère; il a appelé auprès de lui, pour l'enseignement, son frère, Mr. Jean Corneil Maringer, âgé de 23 ans, né à Honsbroeck; mais ce jeune homme n'a accordé ses services que provisoirement. Ses parents ont besoin de lui et le rappellent instamment. Mr. le desservant nous

a déclaré que ce qu'il avait fait jusqu'ici avec l'aide de son frère n'était qu'un essai, qu'il avait voulu s'assurer de la possibilité d'établir une école qui put prospérer, qu'il avait voulu juger du montant des ressources qu'un instituteur pourrai y trouver; que ces essais terminés, son frère devait se retirer.

Nous nous sommes rendus à La Clouse pour visiter l'école, et nous devons à Mr. Maringer un témoignage de reconnaissance pour les peines qu'il se donne. Leur école naissante est déjà fréquentée par 46 enfants; 2 seulement sont admis gratuitement. Les rétributions à payer par les autres n'ont pas encore été fixées.

Les fondateurs de l'école nous ont exprimé l'intention de les diviser en 2 classes, également nombreuses et de fixer la rétribution mensuelle à 1 franc pour l'une et à 80 centimes pour l'autre, ce qui produirait pour l'année entière environ 450 francs, somme insuffisante sans doute pour salarier convenablement un instituteur capable.

Nous croyons, M^{rs}. que cette école doit être soutenue par la commune, et qu'il serait utile et équitable d'accorder à l'instituteur de La Clouse, comme à celui de St. Jean Sart un subside de 100 francs. On pourrait alors avoir quelque influence dans la fixation du lieu des rétributions et mettre en rapport avec celui adopté pour les autres écoles. En lui donnant une position tenable, nous pourrions peut-être conserver à La Clouse le jeune instituteur dont le dévouement secondant celui de son frère est venu révéler la possibilité d'ouvrir une école importante, là où nous ne croyions pas que la chose fut possible.

Nous avons dit que l'école était tenue au presbytère. Cette maison est peu spacieuse. Elle se compose de 2 salles de dimension moyenne. L'une est convertie en salle d'école, l'autre est tout ce qui reste aux habitants de la maison pour s'y tenir et y recevoir. Les circonstances rendraient inhabitable la maison si tout autre que le frère de M. le Curé était instituteur. Cet état de choses ne peut donc continuer à subsister, et il faut nécessairement chercher un local ailleurs. Nous n'en connaissons pas de convenable à La Clouse. Nous ne voyons d'autre parti à prendre que de bâtir une salle contre le presbytère. Le projet a été conçu par Mr. le Curé. S'il peut se réaliser, la commune ne peut se refuser à contribuer à la dépense.

La salle actuelle est incomplètement meublée; une planche noire, quelques bancs faits aux frais de Mr. le Curé et d'une autre personne charitable, un couple de tables empruntées au restant de la maison en forment tout le mobilier. Ce qui rendra moins lourdes les dépenses à faire pour l'école de La Clouse, c'est que les habitants, privés jusqu'ici de toute école, en sentent d'autant mieux la nécessité, et qu'ils paraissent disposés à seconder de tous leurs efforts les bonnes intentions de leur pasteur.

Organiste de La Clouse: En 1842, la commune d'Aubel alloue à l'organiste 50 frs. Il reçoit 4 frs. de la fabrique d'église, dûs sans doute pour fondations.

On attribue, en 1842, la somme de 15 frs. à La Clouse, pour la distribution des prix aux élèves.

Option pour la Belgique:

Il apparaît du rapport au Conseil communal du 6 novembre 1843 que le curé Maringer de La Clouse et son frère, qui est instituteur au même lieu, lesquels sont natifs du Limbourg hollandais, manifestent l'intention de rester des Belges. Ceci par suite du traité du 19 avril 1839 et de la loi du 4 juin suivant. Après ce délai, il durent obtenir la naturalisation.

Eglise de La Clouse:

A la même séance du 6 novembre 1843, le rapporteur dit ce qui suit au sujet de l'église de La Clouse:

" L'église de La Clouse adossée à une montagne qui domine, éprouvait tous les inconvénients d'une humidité nuisible à sa conservation. Le conseil de fabrique, pour remédier au mal autant que possible, fait exécuter des déblais derrière l'église, de manière à en éloigner les eaux et y donner place à la circulation de l'air. Ces travaux ont produit un heureux résultat. Par un contraste singulier, c'est maintenant le mur de devant qui reçoit un plein soleil, air et vent, qui souffre le plus de l'humidité. Nous nous sommes entretenus avec les membres de la fabrique des moyens d'assécher aussi cette partie de l'édifice. Le presbytère de La Clouse est en assez bon état, mais Mr. le Curé est toujours privé de la partie la plus importante de sa demeure par la tenue de l'école qui a été créée par lui et par son frère, Mr. Maringer, instituteur reconnu par vous.

Nous espérons que, par la construction prochaine d'une salle nouvelle, Mr. le Curé rentrera en jouissance du presbytère entier, qui certes n'est pas trop spacieux et que l'instituteur et les élèves auront aussi la place qui leur est nécessaire.

N.B. Un projet de construction d'école monte à 2808 frs. 51 centimes. Ce projet n'est pas accepté. On fait un nouveau projet. On prévoit une dépense de 3743 frs.

ANNÉE 1844

Le rapport du Conseil Communal du 18 novembre 1844 porte sur pour l'école de La Clouse, en dépenses:

loyer du bâtiment d'école:	50 francs
chauffage de la salle:	30 francs
achat de meubles et livres	70 francs
traitement de l'instituteur	200 francs
indemnité de logement "	100 francs
instruction de 4 enfants pauvres	20 francs

total 470 francs

Le Conseil vote une première tranche de 1,00 francs pour la construction d'une école. D'où total de 1970 Francs.

ANNEE 1845

D'après le rapport du conseil communal d'Aubel, il y a 40 élèves à l'école de La Clouse, qui sont du territoire d'Aubel, dont 6 ne payent rien. Il y a 7 élèves des communes voisines, qui payent. Des premiers, 14 apprennent la grammaire. Le 24 octobre 1845, une dépêche du Commissaire d'Arrondissement informait le Conseil communal d'Aubel que la Députation Permanente autorise l'adoption par la commune de l'école de Mr. Maringer de La Clouse. Cet acte fut confirmé par Arrêté royal le 22 septembre, pour l'année scolaire 1845-1846.

ANNEE 1846

Fabrique d'église de La Clouse: Le Conseil de fabrique d'église de La Clouse a fait renouveler quelques fenêtres de la dite église que l'humidité et la vétusté avaient détériorées.

Ecole de La Clouse: le rapport du Conseil fait connaître que la Province vote 1000 francs pour l'école de La Clouse; l'Etat vote 249 francs. Au budget de 1845, le Conseil communal vote 500 frs. TOTAL: 1.749 francs.

Le devis de la salle à construire est de 3.800 frs. Il faut trouver plus de 2000 francs.

ANNEE 1847

Ecole de La Clouse: Du rapport du Conseil communal du 13 octobre 1847, nous extrayons ce qui suit: " Nous sommes toujours sans solution quant à la question de la construction d'une école à La Clouse. Cependant, depuis l'année dernière, il s'est présenté un nouveau projet qui pourra peut-être se réaliser d'une manière avantageuse pour tout le monde. Le bien Smets étant à vendre, le Conseil de fabrique d'église de La Clouse avait tout d'abord pensé l'acheter et céder à la Commune une partie des bâtiments convenable pour tenir école et loger, étroitement à la vérité, un instituteur. Des négociations se sont ouvertes à ce sujet entre Mr. le Président et quelques membres du Conseil de fabrique et nous.

Pour cette partie de bâtiments, nous offrions les 1749 francs qui sont à la disposition de la Commune. Par cette acquisition, le Conseil de fabrique avait des bâtiments d'exploitation pour les fonds qu'elle possède déjà, et qui en sont dépourvus. C'était pour elle un avantage important. Elle n'avait pas, à la vérité, en caisse l'argent nécessaire pour le prix d'acquisition, mais elle pouvait emprunter, pour rembourser au fur et à mesure que des capitaux actifs lui seraient remboursés à elle-même.

Le bureau de bienfaisance, qui a des sommes considérables à la Caisse d'épargne, aurait pu prêter à la fabrique la somme dont elle avait besoin. Cette opération eut été utile aux deux établissements. Le bureau, en prenant hypothèque sur les biens acquis et au besoin sur ceux possédés actuellement par la fabrique, eut eu de meilleurs gages que ceux qu'il trouve ordinairement.

Les choses étaient à ce point lorsqu'a surgi un nouveau projet. Mr. De Roul-Chaineur possède une ferme adjacente à celle qui

est vendue, et a offert d'acquérir les fonds, si la fabrique et la Commune voudraient acquérir les bâtiments et le jardin. Le prix d'achat serait supporté par moitié. Le Conseil de fabrique a paru adhérer à cette proposition, si nous fournissons 2.000 frs au lieu de 1.749frs. Nous pensons, M.M., qu'il serait utile d'accepter cette condition, si la fabrique se chargeait des travaux nécessaires pour approprier les bâtiments à leur destination. Nous devons cependant ajouter qu'il nous semble que le partage du prix en 2 parts égales n'est pas très équitable, les fonds ayant beaucoup plus de valeur locative que les bâtiments. Ces négociations n'ont jusqu'ici eu aucun caractère officiel; elles ne sont qu'à l'état de discussion privée. Si elles prennent un caractère plus déterminé, nous les soumettrons à vos délibérations."

ANNEE 1848

Ecole de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 10 janvier 1848, il est annoncé que la fabrique d'église de La Clouse projette d'acheter la ferme du sieur Schmitz (ou Smets) avec condition d'approprier une partie des bâtiments à la tenue de l'école.

Le Conseil de fabrique réclame l'intervention de La Commune mais lui céderait une partie des bâtiments pour servir d'école. Schmitz vendrait sa ferme pour 7.000 francs, y compris les frais judiciaires.

Ecole de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 24 janvier 1848, une commission de 3 membres du Conseil est élue (Henvaux, Crutzen, Rosenholz) qui se rendra sur les lieux pour examiner les bâtiments et les fonds à acquérir. Une enquête de commodo et incommodo est aussi décidée; Messieurs Nols, Kittel, Nicolaï en feront partie.

Ecole de la Clouse: A la séance du 14 février 1848, on constate qu'il résulte de l'enquête que la fabrique payera 5.000 frs pour l'achat, 700 frs pour les frais d'acte et d'enregistrement, 800 frs de réparations. En tout, 6.500 francs. Pour avoir 4% de cet argent, il faudrait en retirer un revenu assuré de 300 frs, parce que la contribution est de 27 frs et que les frais d'entretien coûteront certainement 13 frs par an.

La question fut ensuite posée: "Est-ce que l'achat proposé est avantageux à la fabrique"? Par 8 voix contre 1, il est répondu négativement. On pose ensuite la question "si nonobstant l'avis du Conseil communal, la fabrique d'église est autorisée à acquérir, le conseil adopte-t-il la proposition de donner 2000 frs pour avoir, pour la maison d'école, la partie des bâtiments offerte pour cette destination?". Par 8 voix contre 1, on accepte. Toutefois, la fabrique devra faire, à ses frais, tous les travaux de réparation et d'appropriation.

Jardin du presbytère: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 13 mars, on examine, une demande du conseil de fabrique de La Clouse qui voudrait que la commune fasse construire dans le jardin du presbytère un mur pour tenir le jardin (mur de 40 à 50 mètres) ou pour permettre tout au moins que les matériaux soient transportés par corvées à imputer sur le rôle des chemins.

Le Conseil communal estime que la Commune ne peut intervenir, ni pour le mur, ni pour les corvées.

Nomination d'instituteur à La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 10 avril 1848, on fait connaître communication du Commissaire d'Arrondissement portant que le Ministre de l'Intérieur ne peut agréer la nomination du sieur Maringer comme instituteur à La Clouse. Il dit que dans les 40 jours le Conseil communal doit nommer un autre instituteur.

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 17 avril 1848, vu la lettre du Commissaire d'Arrondissement, celui-ci décide à l'unanimité que la vacance de la place à l'école de La Clouse sera publiée et affichée et les candidats invités à se faire connaître dans les 15 jours de l'annonce.

A la séance du 1er mai 1848, le conseil communal d'Aubel est mis au courant de la persistance du Conseil de fabrique de La Clouse à vouloir acheter la ferme Schmitz, à condition toutefois que la Commune majeure son chiffre d'intervention. Le Conseil communal fait savoir qu'il s'en réfère à sa décision du 14 février. Le Conseil communal désire savoir catégoriquement "si oui ou non" la fabrique adhère aux conditions posées par la Commune.

A la même séance, du Conseil communal, on lit une lettre de M. Maringer qui a rempli les fonctions d'instituteur communal à La Clouse. Il remercie le Collège des Bourgmestre et Echevins de la confiance qu'il lui a témoignée.

Candidats pour le poste d'instituteur:

A la séance du 22 mai 1848, on traite de la nomination d'un instituteur à La Clouse. Il y a trois candidats pour la place: 1) Paul Kurtz de Dusseldorf, 2) Louis Charlier de Henri-Chapelle, 3) A.P. Myny de Tongres.

2 Le Conseil décide que la Commission instituée pour examiner les candidats pour la place de sous-maître à l'école d'Aubel examinera aussi les candidats pour la place d'instituteur à La Clouse.

Maison d'école: Egalement à la séance du Conseil communal d'Aubel, il est donné connaissance d'une lettre de l'échevin Baltus en date du 7 mai, qui propose d'acquérir, pour être convertie en école, la petite maison située à La Clouse, appartenant à Mr. Filquet, négociant à Liège, et ayant ci-devant appartenu à Nicolas Gillet, maison qui serait achetée pour 1200 francs.

On forme une commission qui sera chargée d'examiner la maison et faire ensuite rapport. M. M. Nicolai, Henvaux, Crutzen, Rosenhloz et Lonhienne sont nommés membres de la Commission.

Nomination d'un instituteur pour l'école de La Clouse:

Voici un extrait de la séance du Conseil communal d'Aubel du 10 juin 1848:
Bourgmestre: Nicolai, Baltus et Crutzen, échevins, Schoonbroodt Henvaux, Nols, Kittel, Lonhienne, Charlier, Conseillers, Kevers: secrétaire,

Le Conseil,
Vu la dépêche de Mr. le Commissaire d'Arrondissement en date du 6 avril dernier, portant que Mr. le Ministre de l'Intérieur n'a pas agréé la nomination du sieur J.A.C. Maringer aux fonctions

d'instituteur primaire pour la section de La Clouse, et qu'il doit en être nommé un autre;

Vu le journal de Liège du 28 avril dernier, n°108, annonçant la vacance de la place;

Vu la demande du sieur Paul Kurtz, candidat en théologie, né et domicilié à Dusseldorf;

Vu celle du sieur Louis Charlier, aide-instituteur à Henri-Chapelle, ainsi que le certificat y joint de M. le Bourgmestre de cette commune, et la lettre de recommandation de M. Gassen, instituteur à Henri-Chapelle,

Vu enfin celle du sieur Mury Antoine Pascal de Tongres, ainsi que les 2 certificats y joints, l'un délivré par M. le Commissaire de Police de cette ville, constatant qu'il est né à Tongres qu'il est habitant de cette ville et qu'il n'est rien parvenu à la connaissance de ce fonctionnaire contre lui; l'autre de M. le Directeur du Séminaire de St. Trond, portant que le dit Mury a suivi avec assiduité pendant 3 années consécutives les cours de rhétorique supérieure et celui de philosophie, et qu'il s'est conduit d'une manière irréprochable;

Vu le rapport fait le 2 juin courant par la commission chargée par le Conseil de procéder à l'examen oral des candidats,

Attendu qu'il en résulte que le sieur Kurtz, quoique dûment convoqué par lettre du 24 mai, ne s'est pas présenté, que le sieur Charlier a, de son propre mouvement, déclaré qu'il ne connaissant pas assez le flamand pour l'enseigner et qu'il a été constaté qu'il ne connaissait pas non plus assez le français;

Attendu qu'il en résulte d'un autre côté, après avoir examiné le sieur Mury sur les différentes branches de l'enseignement la Commission, à l'unanimité, a été d'avis qu'il possède toutes les connaissances que l'on peut désirer et qu'il serait très avantageux pour la Commune de pouvoir acquérir cet instituteur;

Attendu que, par un scrutin secret, il a été procédé en séance de ce jour au choix de l'instituteur primaire de La Clouse, et que le sieur Mury a obtenu l'unanimité des 9 suffrages, mais que ce jeune homme n'a pas justifié d'avoir fréquenté les cours de l'une des écoles normales de l'Etat ou de toute autre école normale;

Vu l'article 10 de la loi du 22 septembre 1842;

Le Conseil, décidé qu'il sera demandé au Gouvernement l'autorisation de nommer instituteur communal à La Clouse, en la commune d'Aubel, le sieur Mury Antoine Paschal de Tongres.

Fait en séance en la maison communale le 10 juin 1848.

Par le Conseil: le secrétaire: Kevens, le bourgmestre (ou Président) J.L.J. Nicolai. "

Achat d'une maison pour l'école: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 26 juin 1848, il est donné connaissance du procès-verbal "de commodo et incommodo" dressé par M. Lonhienne le 3 juillet et constatant qu'il n'a été fait aucune observation sur le projet dont il s'agit.

Le Conseil décide à l'unanimité qu'il sera fait achat de la maison Firquet au prix de 1200 francs, pour autant que les subsides accordés par l'Etat et la Province pour la construction d'une salle d'école soient appliqués à cet achat.

Ecole de La Clouse: Du rapport fait au Conseil communal d'Aubel du 6 novembre 1848, nous extrayons:

" Le besoin d'une salle d'école à La Clouse était et est encore on ne peut plus urgent. Cette section de la Commune eut été, sans salle d'école, si Mr. le Curé n'eut cédé l'une des deux chambres qui forment le rez-de-chaussée du presbytère. C'est là un sacrifice qu'on ne pouvait longtemps lui demander. Aussi, depuis plusieurs années, avons-nous essayé de tous les moyens pour le libérer d'une charge aussi pénible. D'abord, nous avons eu à examiner un projet de construction d'une salle, à adosser au presbytère. Ce projet présenté par le Conseil de fabrique devait entraîner une dépense d'environ 4.000 frs. Il a été abandonné comme très coûteux et comme ne répondant pas à ce qu'on devait attendre d'une dépense aussi élevée.

Au mois de janvier dernier, le Conseil de fabrique a présenté de nouveaux projets. La ferme de Mr. Schmitz étant à vendre, il a fait la proposition de l'acquérir pour la fabrique et de céder à la Commune une partie de la maison pour servir de salle d'école et d'habitation pour l'instituteur. Vous vous rappelez encore, M.M., tous les détails de la longue instruction que cette proposition a subie. Vous avez pensé que la Fabrique ferait une acquisition peu avantageuse pour elle et que la commune payerait un local bien étroit.

Ce projet courait donc déjà des chances de rester dans les cartons, quand s'en présenta tout-à-coup un autre, qui plût bien plus que ses aînés, tant il est vrai, M.M., que lorsqu'un plan laisse à désirer; il ne faut pas se hâter de le mettre à exécution, parce que la réflexion et des événements imprévus peuvent en faire adopter de meilleurs.

Le nouveau projet consiste dans l'achat d'une maison appartenant à Mr. Firquet. Dans votre séance du 10 juillet, vous avez reconnu l'utilité de cet achat et vous avez demandé l'autorisation de le réaliser et d'employer au paiement du prix le subside de 1000 frs, accordé précédemment par la Province et celui de 249 frs accordé par l'Etat.

Le prix demandé par Mr. Firquet est de 1200 frs. En y ajoutant les frais d'achat et ceux de réparations et d'appropriation, on arrive à un total d'environ 2400 frs seulement, selon l'opinion de Mr. L'architecte provincial, et à 2000 frs seulement selon nos prévisions. La Commune devra donc suppléer de ses fonds une somme de 200 frs au moins et de 1500 frs au plus. Mais toutes ces dépenses n'ont pas besoin de se faire simultanément; il est des dépenses d'appropriation qui peuvent souffrir quelque ajournement et dès lors, nous pensons, M.M., que malgré la pénurie de ses ressources, la Commune est à même de faire l'achat proposé.

Dépenses pour l'enseignement à La Clouse:

Le nombre des élèves indigents admis à l'école de La Clouse est de 8. Il doit donc être de ce chef accordé une indemnité de 40 frs. Pour nous conformer, autant que possible, au budget adopté pour 1848, nous proposons pour traitement de l'instituteur: 360 frs., pour indemnité de logement 50 frs, pour loyer de l'école 50 frs, total 500 frs. On convient d'ajouter pour le chauffage 10 frs. Pour fournitures de classe aux enfants pauvres, à raison d'un franc par tête, parce qu'on enseigne les deux langues dans cette école: 8 francs.

Ecole de La Clouse:

À la séance du Conseil communal d'Aubel du 20 novembre 1848, il est donné lecture d'une communication du Commissaire d'arrondissement datée du 9 novembre portant que la Députation permanente ne désirerait l'acquisition de la maison d'école pour La Clouse qu'à condition de se procurer un jardin attenant à la maison qu'il s'agit d'acquérir.

À la séance du Conseil communal d'Aubel du 27 novembre 1848, on fait connaître la décision de la Députation permanente qui veut un jardin. D'autre part; Mr. Baltus propose d'acheter, pour créer un jardin, 1 are 30 centiars de terrain à prendre dans la prairie de Mr. Wintgens, derrière la maison à acquérir, terrain que Mr. Wintgens céderait pour 150 frs. Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Achat de maison d'école:

À la séance du 26 décembre 1848, il est donné communication de la Députation permanente du 20 décembre qui autorise l'achat de la maison Firquet et d'un terrain y adjacent de Mr. Wintgens, pour servir de bâtiment d'école et d'habitation pour l'instituteur de La Clouse, à condition que l'acte d'acquisition soit soumis à l'approbation de la Députation permanente.

ANNEE 1849

Acte est passé devant notaire pour achat en faveur de l'école:

À la séance du 12 mars 1849, il est dit que le notaire Ausseus a passé l'acte d'achat de la maison Firquet destinée à servir de maison d'école pour La Clouse. Le Bourgmestre fait aussitôt connaître qu'il n'a pas reçu la copie de l'acte qu'il voulait soumettre au Conseil.

Conseil de fabrique pour l'église de La Clouse:

Le Conseil de fabrique à La Clouse fut institué pour la 1ère fois le 17 mars 1836. Il procéda le 1er dimanche d'avril 1839 à la réélection de 3 de ses membres et le 1er dimanche d'avril 1842 à la réélection des 2 autres, et ainsi de suite, de sorte qu'en avril 1848 a eu lieu le dernier renouvellement.

Acte notarié:

À la séance du Conseil communal d'Aubel du 19 mars 1849, le Bourgmestre informe le Conseil que l'acte en question ne lui est pas encore parvenu.

Subside pour l'école de La Clouse:

A la séance du Conseil Communal d'Aubel du 25 juin 1849, le Bourgmestre fait connaître que le 22 mars dernier il a été adressé à Mr. le Commissaire d'arrondissement copie de l'acte d'acquisition de la maison d'école de La Clouse, avec demande de délivrance du subside provincial de 1000 frs, et que le Commissaire d'arrondissement l'a transmis à l'autorité supérieure par lettre du 8 juin courant. Ce retard, dont il ne connaît pas la cause, est parvenu à sa connaissance lorsque, le 11 juin, il s'est présenté au Gouvernement provincial pour chercher à obtenir une décision.

Acquisition du terrain Wintgens:

A la séance du 23 juillet 1849, il est donné connaissance de l'acte sous seing privé, en date du 2 juillet courant, par lequel le Collège a acquis de Mr. Wintgens le terrain nécessaire pour former un jardin à annexer à la maison d'école de La Clouse. Cet acte étant reconnu conforme à l'arrêté de la Députation permanente du 20 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

ANNEE 1850Ecole de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 23 juillet 1850, le Bourgmestre rappelle au Conseil que la maison d'école de La Clouse a été achetée au prix de 1200 frs, que le subside provincial et les 2/3 du subside de l'Etat ont été versés dans la caisse communale. Il fait connaître les obstacles qui s'opposent à la liquidation et au paiement du prix, ce qui laisse improductifs les fonds destinés à ce paiement et soumet la Commune à l'obligation de payer l'intérêt du prix d'achat. Il invite le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il faut provoquer la purge civile ou faire fructifier les fonds en caisse, en attendant la liquidation, vu qu'il est tout autre moyen de sauvegarder les intérêts de la Commune.

Le Conseil décide à l'unanimité que Mr. Firquet, qui a fait avec la Commune la convention, sera invité, par correspondance, à faire opérer immédiatement la liquidation et que, pour le cas où cette démarche ne produirait pas de résultat, il sera pris des mesures pour faire fructifier les fonds en caisse, provenant de subsides, soit en diminuant d'autant l'emprunt à contracter pour l'achat du presbytère (d'Aubel) soit de toute autre manière, sauf toute décision contraire qui pourrait être prise ultérieurement par le Conseil.

Nomination d'instituteur à L. Clouse en 1851.

ANNEE 1851

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 19 mai 1851, Mr. Mary est remplacé comme instituteur de La Clouse. Il avait été nommé en 1848. Mr. Hagelsteins, sous-maître à l'école d'Aubel se présente pour la place vacante. Il est élu à l'unanimité. Il n'entrera en fonction que lorsqu'il sera pourvu à son remplacement à Aubel. Mr. Hagelstein propose de donner classe à La Clouse l'avant-midi et l'après-midi à Aubel en attendant que quelqu'un soit nommé pour le remplacer à Aubel. Un nommé Frings né à Honnbourg postule la place d'Aubel.

ANNEE 1853Cimetière de La Clouse:

Mr. Batis, entrepreneur à Aubel construit un mur de clôture au cimetière de La Clouse, ensuite de l'adjudication du 15 juillet 1853. Le prix de l'adjudication était de 450 frs.

POLPE: La Commune place une pompe à La Clouse au prix de 600 frs. Nous en ignorons l'année.

ANNEE 1858

Instituteur à La Clouse: En 1858, un nommé Wintgens est instituteur à La Clouse.

ANNEE 1862Ecole de La Clouse:

À la séance du Conseil communal d'Aubel le 1 septembre 1862, il est donné lecture d'une dépêche de Mr. le Commissaire d'arrondissement qui, vu l'état défectueux du bâtiment d'école de La Clouse, Mr. le Ministre de l'Intérieur a fait engager le Conseil communal à abandonner le projet de sa restauration et à présenter un projet de construction d'un nouveau bâtiment d'école avec logement d'instituteur dans cette section.

La discussion étant ouverte, plusieurs membres font remarquer que le bâtiment d'école de La Clouse a été acquis par la Commune, il y a peu d'années, qu'il y a déjà été fait des travaux de restauration de quelque importance, que notamment la salle d'école a été réparée, qu'il y a été mis de grands jours, qu'on a acquis et annexé au bâtiment un jardin, que la salle d'école est dans des proportions plus que suffisantes, qu'en effet, d'après les dimensions requises par le Gouvernement, on pourrait y placer plus de 40 élèves, tandis que l'école n'est fréquentée que par 23 élèves de la Commune, qu'au surplus le local est très sain et bien aéré, que, d'un autre côté, les travaux proposés et adjugés ont pour but de faire disparaître les défauts du bâtiment, qu'après leur exécution, l'instituteur sera convenablement logé, en raison de sa position d'instituteur d'une section ayant au plus 270 habitants, et que la plupart des personnes de son rang ne sont pas mieux logées à la campagne?

La discussion étant close, le Conseil décide à l'unanimité qu'il sera insisté pour que la Députation permanente veuille bien approuver l'adjudication faite le 16 septembre 1861.

Quelques mots sur les instituteurs successifs de La Clouse:

Le 1er instituteur de La Clouse fut Mr. Jean Corneil Maringer, natif du Limbourg hollandais.

Le 2ème instituteur fut Mr. Antoine Paschal Luny de Tongres. Il est nommé en 1848. Il connaissait le flamand, l'allemand, le français, le latin et le grec. Il quitte la Clouse en 1851.

Le 3ème instituteur fut Mr. Hagelstein, sous-maître à l'école d'Aubel. Il était de Montzen et était instituteur diplômé.

Le 4ème instituteur fut Mr. Frings, qui était sous-instituteur à Aubel. Il remplît les fonctions à La Clouse de 1854 à 1856. Frings étant natif de Hombourg.

Le 5ème instituteur fut Nicolas Joseph Jamar, né à Hockay (Francorchamps) le 27 novembre 1835. Il était ancien élève de l'école normale de Nivelles. Il remplît les fonctions d'instituteur à La Clouse de 1856 à 1857. En 1857, il est nommé instituteur à Francorchamps, section de Ster, voilà le motif de sa démission à La Clouse en 1857.

Le 6ème instituteur fut Mr. Léonard Wintgens, sous-maître à l'école de Mr. Defawes à Verviers.

Le 7ème instituteur fut Mr. Jean Vilvoerder.

À la séance du Conseil communal d'Aubel du 8 mai 1865, il est annoncé aux membres du dit Conseil que Mr. Wintgens, instituteur à La Clouse, est nommé instituteur à Welkenraedt et qu'il donne sa démission.

Mr. Jean Vilvoerder, sous-maître à Baelen est nommé provisoirement instituteur à La Clouse à la séance du Conseil communal d'Aubel du 29 mai 1865. Il remplissait avec zèle les fonctions de sous-maître à Baelen depuis le 1er juin 1849.

Le Conseil communal d'Aubel demande aux autorités de le nommer définitivement. Il a été élu du reste à l'unanimité des voix.

Mr. Vilvoerder était de la paroisse de Membach. Il remplît les fonctions d'instituteur à La Clouse de 1865 à 1867.

Le 8ème instituteur fut Mr. Herman Bosly de Wandre. Il remplît les fonctions d'instituteur à La Clouse de 1867 à 1911.

Le 9ème instituteur fut Mr. Peeters Hubert, natif de Chainoux.

Le 10ème instituteur fut Mr. Hubert Bemelmans de Lambertmont;

ANNEE 1865

Toitures de l'église et du presbytère:

Ces toitures ont besoin de réparations.

À la séance du Conseil communal d'Aubel du 19 juin 1865, il est donné lecture d'une dépêche de Mr. le Gouverneur, en date du 20 mai 1865, portant que consulté sur le projet de restauration de la toiture de l'église de La Clouse, Mr. l'architecte provincial a émis l'avis qu'il serait préférable de se borner à entretenir les bâtiments et que, plutôt que de faire recouvrir une mauvaise petite église, adossée à une montagne, il conviendrait de provoquer une nouvelle étude du plan proposé, sous un autre point de vue.

Il est ensuite donné lecture de la délibération prise par le Conseil de fabrique le 8 juin courant, et portant que ce Conseil est d'avis d'adhérer à l'avis de Mr. l'architecte provincial, attendu que l'église paraît être mal bâtie, que les murailles sont hors plomb et commencent à se lézarder et que, par conséquent, la dépense ci-dessus citée pourrait fort bien être de l'argent jeté ou mal appliqué.

La discussion étant déclarée ouverte, Mr. Gillet exprime l'opinion que la construction d'une nouvelle église à La Clouse n'est pas indispensable, et qu'elle entraînerait une dépense élevée, pour laquelle les ressources pourraient manquer. Mr. Nicolai appuie ces observations. Il croit qu'au moyen d'une nouvelle toiture, la dite église pourra encore subsister pendant plus d'un siècle, et il dit qu'elle est grande assez pour cette paroisse, qui ne contient que 270 âmes. Cependant, dit-il, Mr. l'architecte provincial ayant présenté la construction d'une nouvelle église, sur un autre emplacement, comme devant avoir lieu, et la Députation permanente ayant ordonné l'instruction de cette présentation, la Commune pourrait, malgré elle, aux termes des articles 92, 94, 95, 96, 97, 98 et 99 du Décret du 30 décembre 1809, être obligée de payer les frais de la nouvelle construction, la fabrique n'ayant pas de ressources pour en payer la moindre partie.

C'est dans la perspective de semblable circonstance et d'autres, de même nature, qu'au Conseil provincial il avait demandé que ces dépenses fussent facultatives, c'est-à-dire que le Conseil communal put librement accorder les fonds, ou les refuser, selon qu'il jugerait la dépense nécessaire ou non.

Sous la loi, telle qu'elle est, il faut bien prendre ses précautions pour prévenir une décision qui viendrait d'ailleurs et qui accablerait la Commune; parce que celle existante est mauvaise, petite et adossée à une montagne, il faudrait que la nouvelle soit éloignée de la montagne, plus belle, plus grande que la vieille. Celle-ci disparaissant entraînerait le presbytère ancien qu'il faudra aussi remplacer, car il est dans les mêmes conditions que l'église.

La Commune peut donc prévoir une dépense totale de 40.000 à 50.000 francs, dont elle devra supporter les $\frac{3}{4}$, si elle est assez heureuse pour obtenir un subside du $\frac{1}{4}$.

Pour faire comprendre au Conseil de fabrique toutes les conséquences de sa proposition, il croit qu'il serait bon de soumettre les questions suivantes:

- 1^o qu'entend-elle par se borner à entretenir les bâtiments ? Qu'y a-t-il à faire à cette fin ? Quelle est la dépense présumée ? Quelle part la fabrique prend-elle à ses charges ou pour combien enten-elle y contribuer ?
- 2^o Pour quel laps de temps l'église pourra-t-elle être conservée ainsi ? Dans combien de temps croit-elle que la construction d'une nouvelle église devra s'effectuer ?
- 3^o Celle existante étant signalée comme adossée à une montagne et défectueuse sous ce rapport, entre-t-il dans les intentions de la fabrique de la déplacer, et, dans ce cas, quel est le nouvel emplacement qu'on pourrait lui donner ?
- 4^o Pour quelle somme la fabrique pourrait-elle contribuer à cette construction ?
- 5^o Pourrait-on espérer une souscription importante de la part des habitants ?
- 6^o Enfin, que resterait-il à faire pour le presbytère, qui dans le projet adopté devait recevoir une nouvelle toiture ?

A ces questions, la Fabrique d'église répond:

- 1° Qu'elle croit que Mr. l'architecte provincial n'entend faire entretenir l'église de La Clouse que comme elle l'a été jusqu'ici pour empêcher qu'elle ne tombe en ruine.
- 2° Que la construction d'une nouvelle église devrait se faire à court délai.
- 3° Que son emplacement devrait être choisi par l'architecte provincial, de concert avec le Conseil communal et la Fabrique.
- 4° Que la Fabrique ne disposant que de peu de ressources, ne pourrait guère que céder les matériaux de l'église actuelle et offrir la somme de 600 frs, votée le 1er janvier 1865, pour l'exécution du projet primitivement adopté, plus la souscription de la paroisse. Qu'en outre, la Fabrique prend à ses charges un emprunt en rapport avec ses ressources, aux conditions qu'elle trouvera les plus avantageuses pour elle.
- 5° Qu'on peut espérer une souscription des habitants, mais peu importante, vu le petit nombre des habitants de la localité.
- 6° Qu'en tous cas, il est urgent d'exécuter les travaux reconnus nécessaires au presbytère.

Après délibération, le Conseil communal, en sa séance du 31 juillet 1865, décide à l'unanimité qu'il maintient sa résolution du 13 février dernier, qui consiste à restaurer la toiture de l'église actuelle et celle du presbytère, selon les plans et devis dressés par Mr. l'architecte Lambert Demany, la dépense évaluée en chiffres ronds à 3200 frs, serait supportée par la Fabrique à concurrence de 600 frs et par la Commune pour 1300 frs; il serait demandé à l'Etat et à la Province des subsides pour une somme égale à 1.300 frs.

Séance du Conseil communal d'Aubel du 4 décembre 1865: A cette séance, il est donné lecture d'une lettre de Mr. Delsaux, architecte consultant de la Province, en date du 7 9bre dernier, émettant l'avis que l'église de La Clouse pourrait être arandie en y comprenant le presbytère.

ANNEE 1867

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 28 janvier 1867, il est décidé de mettre en adjudication les travaux pour les toitures de l'église et du presbytère de La Clouse.

A La ~~même~~ séance du même Conseil du 6 mai 1867, il est dit que les travaux sont adjugés pour 3.120 frs à Messieurs Auguste Batis, maître-maçon et Gaspard Raedermaeker, maître-ardoisier, tous deux de la Commune d'Aubel; frais: 13 frs.85.

Réception des travaux: A la réception des travaux, les prix s'entendent:

	3135,60 frs
retenue 10%	313,56 frs
il reste:	2.822,04 frs

L'église a payé les 9/10 de son contingent, soit 540 frs; il reste à payer 2.282,04 frs; cette somme sera couverte par les subsides accordés jusqu'à concurrence de 1000 frs et la Commune doit payer dans le mois, soit avant le 16 décembre, 1.282,04 francs.

ANNEE 1863

Le 13 août 1868, la Commune achète par acte passé devant le notaire Legendre d'Aubel la maison des représentants Radermecker, située devant l'école de La Clouse. Elle coûte 900 frs à payer le 1er mai 1869, jour de l'entrée en jouissance.

ANNEE 1869

Construction d'une salle d'école à La Clouse.

En sa séance du 13 décembre 1869, le Conseil décide de procéder à l'adjudication de construction d'une salle d'école à La Clouse et à l'appropriation du bâtiment actuel selon les plans et devis produits au jour à indiquer par le Collège, de manière à ce que les travaux puissent s'exécuter l'été prochain.

Il sera demandé au Gouvernement et à la Province des subsides en rapport avec la dépense totale, avec majoration, en raison de l'aggravation de la dépense faite au profit des communes voisines.

Remarque: Nous rapportons ici la résolution qu'avait prise le Conseil communal d'Aubel en sa séance du 13 février 1865 au sujet de la salle d'école de La Clouse:

" Attendu qu'il est reconnu que la salle d'école de La Clouse est insuffisante pour le nombre d'élèves qui la fréquentent, et que le restant du bâtiment est insuffisant pour le logement de l'instituteur;

" Vu le plan et le devis dressés par Mr. l'architecte Lambert Demany pour la construction d'une nouvelle salle au pignon du bâtiment actuel, et pour la restauration de celui-ci pour servir d'habitation à l'instituteur;

" Attendu que le devis de la dépense totale s'élève à 7395 frs39, et que la Commune n'a, pour le moment, aucune ressource disponible pour y faire face;

- " Décide; 1) qu'il sera avisé aux moyens de faire sur les exercices prochains une somme de 3500 frs, qui sera affectée aux constructions dont il s'agit,
- 2) il sera demandé à l'Etat et à la Province des subsides pour couvrir le surplus de la dépense. "

ANNEE 1921

Subsides pour travaux à l'église et au cimetière de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 24 septembre 1921, le Conseil vote un subside de 2500 frs pour travaux à effectuer à l'église et au presbytère de La Clouse.

Lampes électriques: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 6 octobre 1923, le dit Conseil décide le placement de deux lampes électriques au hameau de La Clouse.

ANNEE 1924

L'instituteur Peters de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 11 janvier 1924, il est donné connaissance aux membres de la démission de M. Hubert Peters, instituteur à La Clouse.

Monsieur le Bourgmestre regrette son départ. Il était un bon instituteur, très estimé et apprécié tant de ses chefs que de nous tous. Il a dû se rapprocher de la ville pour faire l'instruction et l'éducation de sa nombreuse famille. Monsieur le Bourgmestre le remercie pour le bien qu'il a fait dans la section de La Clouse et il forme des vœux de bonheur dans ses nouvelles fonctions à Petit-Rechain.

Nomination d'un instituteur à l'école de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 26 janvier 1924, on doit nommer un nouvel instituteur à La Clouse. Il y a 4 candidats: Greffe Mathieu de Blegny-Trembleur, André, de Blegny-Trembleur Bemelmans, de Lambermont et Dôme, de Thimister.

Bemelmans Jean Hubert Severin, né à Lambermont le 10 août 1900, diplômé de l'école normale de Verviers, est nommé aux fonctions d'instituteur primaire à La Clouse. Il entrera en fonctions le 1er février 1924 et jouira, à partir de cette date, d'un traitement de 5.500 frs, déterminé comme suit:

traitement de base	4.800 frs
augmentations périodiques	200 frs
indemnité de résidence	300 frs
indemnité de direction	<u>200 frs</u>
soit donc à partir du 1er février, traitement	5.500 frs

Demande de subside pour la Fabrique d'église de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 31 octobre 1924, figure comme 6ème objet à l'ordre du jour une demande de subside de 2500 frs en faveur de la Fabrique d'église de La Clouse, afin de l'aider. Elle a dépensé 3400 frs pour la réfection du presbytère qui était délabré. On accorde le subside.

ANNEE 1925

Agrandissement du cimetière de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 11 juin 1925 a lieu l'examen de l'agrandissement du cimetière de La Clouse. M. le Bourgmestre fait savoir au Conseil qu'à la suite de la visite des lieux il a été unanimement reconnu que le cimetière, qui n'a qu'une surface de 2 ares 55 centiares, est absolument trop petit et que bientôt on ne trouvera plus place pour enterrer. Il dit que le propriétaire joignant est M. Nicolas Thyssen, auquel la commune pourrait céder, en échange de l'emprise qu'on ferait chez lui pour l'agrandissement, un excédent de la voirie vicinale, le long de la route de Crawhez, à Aubel, situé près de l'immeuble de M. Thyssen.

Après une courte discussion, le Conseil estime et décide:

- 1^o: que le cimetière doit être agrandi,
- 2^o: qu'il y a lieu de s'aboucher avec Mr. Thyssen pour réaliser le projet d'échange de terrain, sans bourse déliée,
- 3^o: de charger le service technique provincial pour dresser les plans d'agrandissement, d'échange et d'appropriation,
- 4^o: d'en faire liquider les frais de projet conformément au nouveau barème admis par la Province.

Instruction à l'école de La Clouse:

A la séance du Conseil communal du 25 juillet 1925, Mr. Jeghers parle longuement de l'école mixte de La Clouse. Il voudrait y voir installer un 2^eme instituteur. Il se plaint du peu d'enseignement des enfants dans la section de La Clouse. On parle les deux langues et l'enseignement laisse gravement à désirer.

Cimetière de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 5 septembre 1925, on donne aux membres connaissance d'une carte de service émanant de Mr. le Secrétaire de la commission médicale provinciale demandant le nombre moyen de décès, inhumés dans le cimetière de La Clouse. Le Collège échevinal a répondu par sa lettre du 21 août 1925 que la moyenne des décès des 10 premières années au cimetière de La Clouse a été de 4 par an.

ANNEE 1928

Cimetière de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 11 février 1928, on passe au 8^eme objet: question du cimetière de La Clouse. Mr. le Bourgmestre explique dans quel état lamentable se trouve le cimetière de La Clouse. Mr. Nicolaï est du même avis et dit que ce n'est pas digne de la Commune d'Aubel.

M. M. Jeghers et Halleux disent de marcher de l'avant et qu'on ne peut laisser perdurer l'état actuel du cimetière. La réédification des murs et l'agrandissement du cimetière est évalué à environ 80.000 frs. La commune fera tout son possible pour obtenir les subsides. Les plans sont dressés, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire procéder à l'enquête de commodo et incommodo.

Cimetière de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 14 avril 1928, le Conseil traite à nouveau la question du cimetière de La Clouse et les résolutions suivantes sont prises:

- " Considérant que les clôtures du cimetière sont formées d'un côté par une haie complètement délabrée et des autres par des murs tombant en ruines et présentant même un sérieux danger pour le public et principalement pour les enfants des écoles,
- " Consi érant que les piliers soutenant la barrière d'entrée sont tombés dernièrement entraînant de chaque côté une partie de la muraille et les couvertures en pierre de taille,
- " Considérant que de temps immémorial, les fosses ont été creusées sans ordre ni alignement et que, pour cette raison, le fossoyeur se heurte bien souvent à des tombes trop récentes qui l'obligent à recommencer son travail à un autre endroit,

" Considérant que l'agrandissement proposé permettra d'utiliser exclusivement, pendant un certain nombre d'années, la partie nouvelle et ainsi rendre possible l'exécution d'un plan régulier pour les inhumations dans la partie ancienne également,

" Considérant que l'état actuel du cimetière est à tout point de vue lamentable et de nature à blesser les familles dont un ou plusieurs membres reposent,

" Considérant qu'il est du devoir de l'administration communale de réserver aux habitants de la section de La Clouse une sépulture décente, ainsi que cela existe pour les habitants d'Aubel-Centre et ceux de la section de St. Jean-Sart.

" Vu l'état des emprises dressés en triple exemplaire,

" Vu la lettre du Gouverneur, en date du 29 avril 1927, 2ème Division, n°21090 relative au dit projet de travaux,

" Vu le procès-verbal de commodo et incommodo et le certificat de publication, Décide

" De poursuivre l'exécution des travaux précités, pour autant toutefois qu'il ait la certitude que les subsides lui seront accordés par les autorités supérieures. S'il devait en être autrement, l'exécution de cet utile projet serait hors de proportion avec les capacités financières actuelles de la Commune"

Cimetière de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 25 août 1928, on décide d'attendre l'an prochain pour faire les travaux au cimetière de La Clouse.

ANNEE 1929

Cimetière de La Clouse: En sa séance du 21 mars 1929, la Députation permanente du Conseil provincial de Liège approuve la délibération du Conseil communal en date du 15 décembre dernier sollicitant un emprunt au Crédit communal pour l'agrandissement du cimetière de La Clouse.

Adjudication des travaux du cimetière de La Clouse:

Elle eut lieu le 3 mai 1929. Il y eut 3 soumissions:

- 1) Hubert Moberg d'Aubel pour 107.474.-- frs,
- 2) Henri Kovars de Teuven, pour 108.335,75 frs,
- 3) Jules Fassotte de Fléron, pour 112.850,75 frs.

Moberg fut déclaré adjudicataire provisoire.

Le 17 juin 1929, la Députation permanente approuve l'adjudication du cimetière de La Clouse.

Presbytère de La Clouse: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 7 septembre 1929, le dit Conseil doit délibérer sur une demande de la Fabrique d'église de La Clouse. La dite Fabrique d'église demandait la Commune un subside pour l'aider à payer une canalisation d'eau alimentaire sur une distance de 80 mètres. L'eau sera captée au puits existant en face de l'école.

Le Conseil communal, à l'unanimité, vote le subside demandé, soit 2.000 frs.

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 23 novembre 1929, le Conseil communal admet la construction d'un canal devant le presbytère pour l'évacuation des eaux de pluie et de ménage, au moyen de tuyaux en grès.

ANNEE 1930

Cimetière de La Clouse: Dans sa séance du 1er février 1930, le Conseil communal d'Aubel doit émettre son avis au sujet de tablettes de couverture des murs du cimetière. M. Robers n'a pas trouvé dans la commune le genre et le modèle de couvertures proposées au cahier des charges. Le Commissaire-voyer, d'accord avec l'entrepreneur, a proposé un genre de couverture en béton armé, construites sur place en pièces de 3 mètres de longueur. Le Conseil admet ce placement de couvertures. L'ingénieur, chef de service technique de la Province, donne des précisions à ce sujet, qu'on observera (séance du 1 mars 1930).

A la séance du Conseil du 20 décembre 1930, il est donnée lecture du décompte dressé à la date du 1^{er} septembre 1930 par le Commissaire-voyer Marsiat et s'élevant à la somme de 108.481,30frs soit 1.007,30 frs au-dessus du chiffre d'adjudication qui était de 107.474.- francs.

ANNEE 1937

Ecole de La Clouse - maîtresse de couture: A la séance du Conseil communal d'Aubel du 4 septembre 1937, on nomme une maîtresse de couture à l'école mixte de La Clouse. Il y eut 7 présentations. Mademoiselle Re Skuvio, rue de La Station à Aubel est nommée par 8 suffrages.

ANNEE 1938

Aménagement de la place devant l'église de La Clouse:

A la séance du Conseil communal d'Aubel du 9 avril 1938, le Conseil est saisi d'une demande du Conseil de Fabrique de l'église de La Clouse du 27 mars sollicitant l'aménagement de la place qui s'étend devant l'église de La Clouse.

Question des langues aux écoles communales:

A la séance du 19 juin 1926, le Conseil communal d'Aubel décide:

Article I: 1^o: l'organisation scolaire de la commune comprend:

Pour les écoles communales d'Aubel-Centre

- a) le français est la langue principale et véhiculaire pour tous les élèves des différents degrés,
- b) le flamand est enseigné une heure par semaine à partir de la 3^{ème} année d'étude

Pour l'école mixte de St-Jean-Sart-Aubel, les cours sont donnés exclusivement en français, conformément à l'usage établi de temps immémorial.

Pour l'école mixte de La Clouse-Aubel:

- a) le français est la langue principale et véhiculaire pour tous les élèves des différents degrés,
- b) l'allemand est enseigné une heure par semaine à partir de la 3ème année d'étude, conformément à l'usage établi à la dite école depuis environ $\frac{1}{4}$ de siècle.

Article II: 2º; les dispositions ci-dessus seront soumises à l'approbation de Mr. le Ministre des Sciences et des Arts et entreront en vigueur dès l'année scolaire 1926-1927.

La présente délibération, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Dans les considérants (pages 191 et suivantes, on disait:

- Considérant que la population aubeloise est unanimement désireuse de voir maintenir comme par le passé la langue française comme langue principale et véhiculaire dans l'enseignement primaire,
 - Considérant qu'à Aubel, le français est la langue exclusivement employée dans les affaires administratives, commerciales et privées, bien que la situation géographique de la commune lui crée de fréquents rapports avec les parties flamandes et allemandes de la région,
 - Considérant que les Aubelois ont le caractère essentiellement wallon et que, dans la plupart des familles de la commune, l'éducation des enfants se fait en français, alors même que les parents font régulièrement usage des patois wallon et flamand,
 - Considérant que le patois d'essence germanique, employé à Aubel et les environs, dérive plutôt de l'allemand que du flamand, et que pour cette raison on le désigne sous le nom de "deutsch" et non pas de "vlamsch",
 - Considérant que de tout temps l'étude du français a été considérée à Aubel comme un plaisir pour les enfants, alors que l'étude du flamand n'était acceptée qu'à contre-cœur,
 - Considérant que, si l'étude d'une 2ème et même d'une 3ème langue, est d'une utilité incontestable, surtout ici aux frontières de la Hollande et de l'Allemagne, il y a lieu toutefois de tenir compte de ce que l'on peut raisonnablement exiger de jeunes enfants et surtout du désir toujours manifesté par les parents, principalement par ceux dont les enfants arrêtent définitivement leurs études à l'âge de 14 ans et qui forment la majorité de la population scolaire,
 - Considérant que, d'après les constatations faites, les écoles communales comprennent la population scolaire suivante:
- 1º École communale des garçons d'Aubel-centre:
- | | | | | | | | |
|------------|------|----|--------|---------|-----|----|---------------------------|
| 60 enfants | dont | la | langue | usuelle | est | le | français, |
| 3 enfants | " | " | " | " | " | " | le patois flamand, |
| 3 enfants | " | " | " | " | " | " | le patois allemand, |
| 4 enfants | " | " | " | " | " | " | le français et le patois. |

2° Ecole communale des filles d'Aubel-Centre:

13 enfants dont la langue usuelle est le français.

3° Ecole communale mixte de St.Jean-Bert:

21 garçons dont la langue usuelle est le français,

11 filles " " " " " le français,

4 garçons " " " " " le patois allemand.

4° Ecole mixte de La Clouse:

22 garçons dont la langue usuelle est le français et le patois
allemand,

19 filles " " " " " le français et le patois
allemand,

2 garçons " " " " " le patois flamand,

2 filles " " " " " le patois flamand.

- Attendu, d'autre part, que, conformément au vœu de la loi et aux règles de la pédagogie, la langue maternelle de la majorité des enfants doit être, dans toute école, la base de l'instruction générale à tous les degrés primaires,

- Sur la proposition du Collège échevinal et en conséquence de ce qui précède,

- Décide "

D I V E R S

TEN EISEN (Extrait du journal d'Aubel par Sandro de Rosmel(1938)

" Cette agglomération avoisine Roobroeck. Les aunes poussent aisément dans un terrain aqueux. A Ten Elsen se voit une ferme, avec grand corps de logis, ayant appartenu au Val-Dieu jusqu'en 1798, année où la République Française vendit une partie des biens ecclésiastiques -biens noirs-. Les bâtiments de la cour centrale portent sur les murailles plusieurs plasons d'abbés. Cette ferme avait environ 55 bonniers. "

La Clouse, op de Kluis, lieu désert en 1644, est occupé, sur un versant des collines de la Berwinne, par un ermite (Kluisenaar) vivant dans la solitude, allant aider les malades et catechisant les enfants, avec la permission du curé d'Aubel. L'un d'eux admit un ermite, prêtre, vers 1682, et dès lors les fidèles purent, dans une petite chapelle, assister le dimanche à la messe.

La Clouse se développa petit-à-petit, sans être grand aujourd'hui. Avant la guerre, on voyait encore dans le jardin du vicaire sur le flanc de la colline, une statue d'ermite-capucin, en pierre. Délabrée avec le temps, on ne la trouve plus de nos jours.

Un curé zélé de La Clouse pourrait remettre un même spécimen rappelant le vieux temps aux passants, car on voyait la statue de la vieille route de La Clouse à Beloeil.

En 1848, le vicariat de La Clouse a été changé en paroisse. Mr. Maringer en prit possession comme curé.

BIRVEN: Ce lieu-dit a la même signification que le mot "Berwinne", d'où il vient. On remarque souvent que la rivière a donné son nom au lieu de sa source. Birven est près de Vlamerie, où la Berwinne sort des flancs de la colline, sous Beloeil. Telles encore: La Gulpe, la Befve, la Bel. Il est traduit du Celtique au sens de "séjour des castors". Ces animaux devaient être très nombreux jadis dans la contrée.

Bebronne (Charneux) situé près du ruisseau des Hayes, ne varie pas de ce sens et peut-être même Berneau (Berne). Ici, il faut saluer en prenant les hauteurs, Henri-Chapelle (Hendrix-Chapelle).

Décoration: Monseigneur Kerkhofs, Evêque de Liège, a décerné dernièrement la médaille de Saint-Lambert de 1ère classe à Mr. L. Mathieu Damseaux, chantre depuis 40 ans à l'église de La Clouse.

Avant la grand'messe, Mr. le Curé eut quelques mots aimables de remerciements et de félicitations à l'adresse de Mr. Damseaux et épingla sur sa poitrine le bijou de cette belle distinction. Nos félicitations (Ext. du journal d'Hubel).

RENTES DUES A L'EGLISE D'HUBEL PAR LA CLOUSE:

Dans le registre des Rentes d'Hubel, qui fut tenu par les curés successifs: Louis Henri Vanderheggen et son successeur, Jean Servais Vanderheggen, nous lisons au numero 79:

" De goederen oft Weyden van de Capelle genoemt de Clous sijn verschult te betaelen aen de pastorye alhier twee erfdaelers, welke betaelt sijn tot t'jaer 1773 inclus.

" 1777 den 2 januarii heeft den E. heer Burgers, desservitor van de Clous Capelle betaelt deze twee erfdaelers voor de jaeren 1774 1775 en 1776.

1779 den 25 januarii solvit den E. Heer Burgers deze twee erfdaelers voor de jaeren 1777 en 1778.

1781 den 4 april solvit den notaris ... Burgers t'jaer 1779 met deze twee erfdaelers.

1782 den 3 januarii heeft den E. heer Ernst betaelt deze twee erfdaelers, voor de jaeren 1780 en 1781.

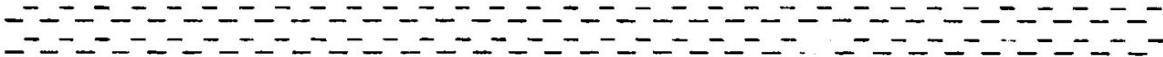
1783 den 28 aprilis betaelt den E. Heer Ernst het jaer 1782.

1785 den 24 januarii betaelt den E. Heer Jonckers de jaeren 1783 en 1784.

1789 den 2 januarii betaelt den E. Heer Jonckers de jaeren 1785, 1786, 1787 en 1788.

1790 den 4 januarii betaelt den E. Heer Jonckers het jaer 1789.

1791 den 3 januarii betaelt den E. Heer Jonckers het jaer 1790.
 1791 den 13 decembris betaelt het jaer 1791.
 1792 den 21 decembris " t'jaer 1792.
 1794 den 13 januarii " t'jaer 1793.
 1795 den 29 maij " t'jaer 1794.
 1796 den 2 januarii " t'jaer 1795.
 1797 den 8 januarii " t'jaer 1796.
 1798 den 20 maart " t'jaer 1797.
 1799 den 10 junii " den E.P. DUBOIS het jaer 1798.
 1800 den 17~~00~~ maart " den selven het jaer 1799.
 1801 den 30 junii " den selven het jaer 1800.
 1802 den 30 januarii " den selven het jaer 1801.
 1803 den 30 januarii " den schoet het jaer 1802
 (j.v.s.) - item betaelt de jaeren 1803 en 1804
 Item solvit pro 1805.



Ferme de Val-Dieu à La Clouse
 :::::

(Voir n°43 du même registre de l'église d'Aubel).

Den hof van den Elsen toebehoorende aen de abdeije van Godtsdal is schuldig aen de pastoreije van Aubel jaerelijcks eenen halven goud gulden welcker halven goudgulden blyjft staen tegen twee vaeten en een half vat spelt, dewilke de pastorie van Aubel schuldig is aen de sacristie van Godtsdal, zoo dat dese posten zich betaelen

Ten Elsen-Lonoux (1798)

Le Révérend O'Kelly dit au sujet de cette ferme:

" L'abbaye du Val-Dieu, comme maintes autres abbayes, possédait autour du monastère diverses "courts" ou fermes acquises ou reçues au cours des siècles (1216-1795)? La République française la spolia de ce revenu nécessaire pour vivre, entretenir l'abbaye et payer les contributions qui frappaient les seules abbayes. Tel fut le sort de la ferme "Ten Elsen ou de Lonoux" située au canton d'Aubel, à La Clouse, ou l'Ermitage (de Kluis).

" Le Seigneur Conrad de Horion l'avait donnée à l'abbaye en 1466, se réservant par an un escalin de censheritable. Ten Elsen paya la dîme à Aubel jusqu'en 1746, année où, sur défense, elle cessa de continuer ce tribut.

" Délabrée avec le temps, l'abbé Legros la rebâtit presque en entier. Plusieurs pierres armoriées le prouvent encore. Jusqu'en 1763, elle tint 2 taureaux à la disposition des fermiers, obligation qui, dans la suite, se réduisit à une bête de 2 ans.

" Cette belle ferme fut prise par le Domaine français qui la vendit le 9 août 1798 en assignats pour 800 000 livres, équivalant à 40.150 francs en argent.

" L'acquéreur, Mathieu Thimus de Limbourg, homme de loi, était tout dévoué au Révérend Abbé N. Uls, prêt à lui rendre cette propriété de l'abbaye à la première occasion; ce projet ne réussit pas ou fut compensé par d'autres arrangements, car il céda son achat à Jean Remé Defossé,, à Marie-Ida Defossé et Marie-Béatrix Defossé, par l'intermédiaire de leur parâtre, Nicolas Houchette, censi à la Roinerie jusqu'au 15 mars 1800? Mathieu Thimus fit cette cession pour 10.000 francs de France, que Nicolas Houchette lui paya comptant à Warsage, en présence de Jean-Hubert Thimus, curé assermenté de Warsage, et de Nicolas Barrois, receveur, domicilié à Visé, le 22 prairial de l'an 7.

" Ten Elsen consistait en un gros corps de bâtiment avec 29 bonniers, 3 verges grandes et 3 petites de jardin et prairies y compris le petit bois qui s'y trouvait enclavé, iten 27 bonniers, 3 verges grandes, 6 petites de terres et plusieurs pièces qui composaient les biens qu'on exploitait avec la dite ferme et tels et ainsi que le vendeur les avait acquis de l'administration centrale du département de l'Ourthe, comme il conste par le procès verbal en date du 22 thermidor an 6, enregistré à Liège, le 24 du même mois, lequel procès fut remis par le citoyen Thimus au citoyen Nicolas Rouchette, parâtre prenant et acceptant pour les Defossés (Notaire Philippins, Visé).

" Le 16 août 1796, J. Guillaume Kevers exploitait au prix de 100 florins de Liège.

" Ten Elsen, qui comme toute ferme du Val-Dieu, était louée pour 6 ans, mesurait officiellement à cette époque 27 bonniers, 1 verge grande, 16 petites de terres; 28 bonniers, 16 verges grandes, 16 petites de prairies, dont 5 detrix.

R. mai 1943. "